



Rapport d'orientations budgétaires 2026

AVANT-PROPOS

La loi du 6 février 1992 a rendu obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus la tenue d'un débat portant sur les orientations du budget. Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus sont soumis à cette même exigence. Depuis l'adoption de la loi NOTRe du 7 août 2015, le débat porte sur le rapport retraçant les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette.

L'article D 2312-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) détermine le contenu exhaustif de ce rapport :

1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification et de subventions.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité.

Les orientations devront permettre d'évaluer l'évolution du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice du projet de budget.

Dans les communes et EPCI de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, au titre de l'exercice en cours, ou du dernier exercice connu, les informations relatives :

1° A la structure des effectifs.

2° Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération (traitements indiciaires, régimes indemnitaires, bonifications indiciaires, heures supplémentaires rémunérées et avantages en nature).

3° A la durée effective du travail.

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

La Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) n° 2018-32 du 22/01/2018, dans son article 13, a ajouté les exigences suivantes pour les budgets principaux et annexes :

1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement.

2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

LE DOB 2026 EN SYNTHÈSE

En national pour l'année 2026

- Economies supplémentaires demandées par l'Etat aux collectivités locales, incluant les opérateurs dont Grand Chambéry est membre (Syndicats Mixtes...) ;
- Incertitude de plus en plus fortes liée à l'instabilité politique nationale et ses conséquences sur l'adoption de la loi de finances pour 2026 ;
- Recours à l'endettement par l'Etat à des niveaux records jamais atteints jusqu'à présent qui interrogent sur la soutenabilité à terme des finances publiques ;
- Evolution très forte du poids des intérêts de la dette qui constituera à terme le premier poste du budget de l'Etat.

En local pour l'année 2026

- Reconstitution des budgets de fonctionnement 2025 en 2026 ;
- Poursuite des actions engagées au sein de la programmation pluriannuelle des investissements (2026 dernière année de mise en œuvre) ;
- Poursuite du projet d'agglomération dont le bilan à mi-parcours a été adopté fin 2024 à l'unanimité avec des repriorisations ;
- Maintien des taux de fiscalité inchangés ;
- Progression de +2% en moyenne de la facture d'eau et d'assainissement 2026 par rapport à 2025 en respect de la trajectoire décidée en 2020 pour 2021/2026 ;
- Maîtrise de l'endettement conformément aux perspectives en vigueur.

Au-delà de 2026

- Des décisions de l'Etat qui pourraient engendrer un nouvel « effet ciseau » et dégrader rapidement les comptes du budget Général de Grand Chambéry à partir de 2027 et rendre nécessaire la réalisation d'efforts supplémentaires.
 - o 2026, année de ratios conformes pour Grand Chambéry ;
 - o Les collectivités locales seront appelées à contribuer à nouveau à un redressement des finances publiques d'une façon ou d'une autre après 2026 ;
 - o Les modalités de contribution des collectivités locales au redressement des finances publiques sont inconnues au-delà de 2026 ;
 - o 2029, projection potentielle de ratios en limite de seuils tolérés et épargne nette inférieure à zéro si trajectoire 2027/2029 inchangée.
- Le mécanisme du DILICO impose une maîtrise renforcée des dépenses réelles de fonctionnement :
 - o Le DILICO auquel Grand Chambéry serait éligible à partir de 2026 est estimé à ce jour à 1,9 M€/an ;
 - o La restitution potentielle pendant cinq ans du DILICO (dans la limite de 80%) prélevé chaque année dépendrait de la capacité de la strate de la collectivité à maîtriser les dépenses de fonctionnement au niveau de la croissance du PIB.
- Les coûts partis décidés jusqu'en 2026 avec décaissements jusqu'en 2029/2030 seront financés car inclus dans les projections issues du débat fiscal mais toute décision nouvelle à partir de 2027 devra faire l'objet d'une analyse des modalités de financement dans une logique de soutenabilité durable des budgets.
 - o Grand Chambéry sera une intercommunalité en ordre de marche pour les nouveaux élus communautaires mais elle devra évoluer dans un contexte national très incertain qui nécessitera de trouver les moyens d'une plus grande efficacité des politiques à conduire, posant la question des périmètres de compétences et de coopération du bloc communal.

SOMMAIRE

INTRODUCTION

5

- L'année 2026 est marquée par un plan de ralentissement de la progression des dépenses publiques de l'Etat avec des conséquences fortes attendues sur les budgets locaux.
- 2026, dernière année du mandat et première année d'un nouveau mandat.

BILAN DU PROJET D'AGGLOMERATION

13

ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2026

15

- En 2026, reconduction en valeur du BP 2025 des dépenses de fonctionnement des budgets de Grand Chambéry, hors exceptions contractuelles ou réglementaires.
- 2026, année de poursuite des décisions fiscales et tarifaires décidées en 2021 et 2023.
- Rétrospective 2021/2025 et Prospectives 2026/2030 pour chaque budget

ENCOURS DE DETTE AU 31/12/2025

35

SITUATION DES AP/CP AU 01/09/2025

38

ETAT DU PERSONNEL

39

INTRODUCTION

L'année 2026 est marquée par un plan de ralentissement de la progression des dépenses publiques de l'Etat avec des conséquences fortes attendues sur les budgets locaux

Contexte local particulier et calendrier budgétaire avancé.

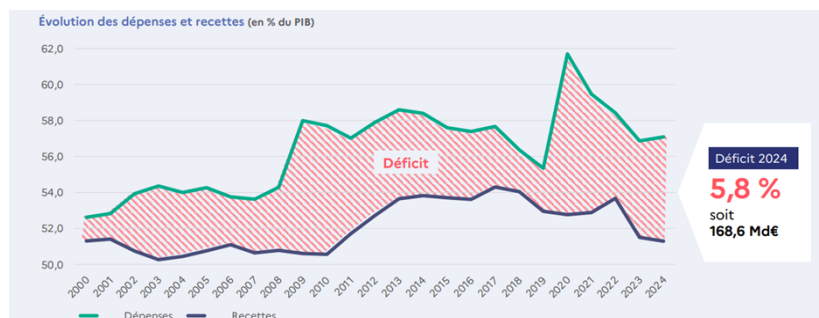
L'année 2026 est une année électorale. Il doit être tenu compte du temps nécessaire à l'installation des conseils municipaux, du conseil communautaire et des instances des opérateurs liés à l'Agglomération. A cette fin et pour ne pas anticiper les décisions des nouvelles équipes, il est proposé une reconduction en valeur des budgets primitifs 2025 en budgets primitifs 2026 (sauf exceptions contractuelles ou statutaires connues et qui s'imposent à la collectivité). Cette méthode a déjà été employée lors des précédentes échéances électorales. Par ailleurs et afin de permettre à Grand Chambéry d'être en ordre de marche dès le 1^{er} janvier 2026, le choix a été fait de prévoir le vote des budgets primitifs 2026 le 18 décembre 2025. Cette décision impose la présentation des orientations budgétaires pour l'année 2026 en amont, c'est-à-dire le 6 novembre 2025.

Les débats parlementaires sur le PLF 2026 ne seront donc pas terminés lors de la présentation du rapport d'orientations budgétaires 2026. De ce fait, les orientations 2026 ne pourront reposer que sur des hypothèses incertaines. Cependant, les orientations budgétaires présentées jusqu'à présent prenaient déjà en compte bon nombre de risques.

La communauté d'agglomération sera donc en « ordre de marche » en 2026, comme ce fût le cas lors de chaque cycle électoral précédent et cela malgré les incertitudes observées à l'échelle nationale et plus fortes que par le passé.

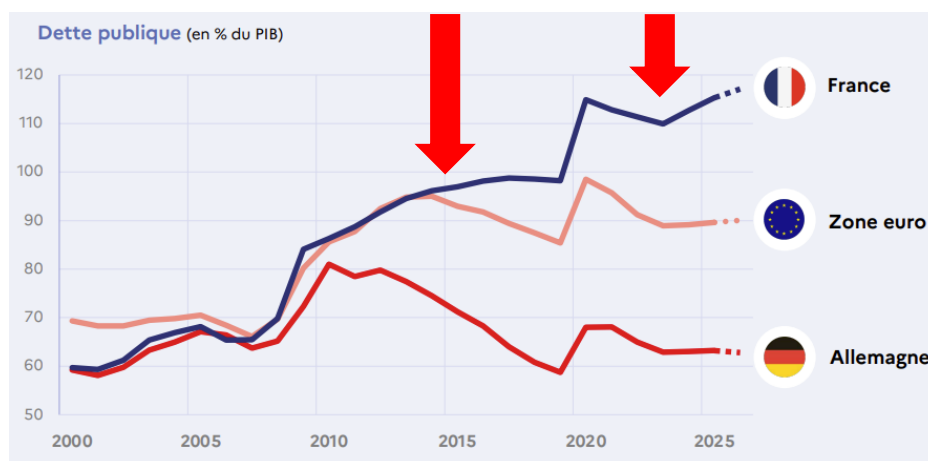
Contexte global

Le 15 juillet 2025, un premier plan de mesures a été annoncé et visant à freiner la progression des dépenses publiques à l'échelle nationale en optant pour une absence d'augmentation fiscale (qui aurait un effet négatif sur la croissance et le PIB et ne permettrait pas de réduire le déficit public). Ces annonces ne sont pas une surprise dès lors qu'une analyse objective des comptes nationaux montre une situation financière très dégradée des finances publiques depuis le début des années 2000.



Le ratio de 5,8% résulte du rapport entre le déficit annuel et le PIB de la France en 2024.

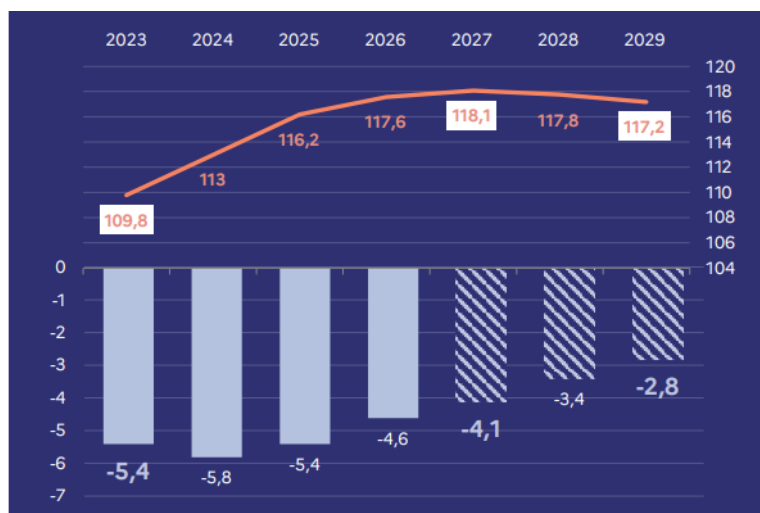
Jusqu'à présent, la recherche et la réalisation d'efforts ont été limitées grâce au recours à la dette.



Le graphique ci-dessus **montre un premier point d'inflexion vers 2014/2015** où la France commence à décrocher en tendance par rapport aux autres pays de la zone euro et l'Allemagne en particulier (avec l'Allemagne, l'inflexion se produit même à partir de 2011). La France, du fait du contexte et des politiques publiques mises en œuvre, n'a pas pu réduire le poids de son endettement sur la période 2015/2020 dans les mêmes proportions que la zone euro malgré un environnement favorable de faible inflation notamment.

Une seconde inflexion est également à noter vers l'année 2022/2023, qui amplifie le décrochage observé depuis 2014/2015. La situation des comptes de la France est donc particulièrement dégradée et incohérente avec son environnement économique et politique immédiat.

Chaque année, la progression « dynamique » des dépenses de l'Etat s'établit à environ +70 milliards d'euros par an. Pour l'année 2026 et sans effort de maîtrise des dépenses, le total des dépenses publiques se serait établi selon le Gouvernement à 1 766 milliards d'euros. L'objectif du Gouvernement est donc de « freiner » en 2026 la progression de ces dépenses à 1 722 milliards d'euros, **soit un effort de 44 milliards d'euros**, afin de limiter et stabiliser le poids de l'endettement rapporté à la richesse nationale. Il résulterait une progression des dépenses de +29 milliards d'euros par rapport aux dépenses projetées en 2025. Ci-dessous l'impact des annonces du 15 juillet 2025 sur le niveau de déficit annuel et sur la trajectoire de l'endettement (% calculé sur le PIB).



Passer d'un déficit de -5,8% en 2024 à -2,8% en 2029 suppose un effort net de l'ordre de 100 milliards d'euros. En ce sens, **les efforts demandés au titre de 2026 sont probablement amenés à être amplifiés.**

La trajectoire projetée en matière d'endettement est importante à tenir car dans le même temps, les taux d'emprunt auxquels l'Etat se finance persiste à niveau élevé et l'écart avec des pays jugés jusqu'à présent moins fiables comme l'Italie se réduit.

➔ Le surcoût observé sur la charge des intérêts de la dette s'établirait à 30 milliards d'euros sur la période 2025/2029. **Ce chiffre est à rapprocher de l'effort demandé en juillet 2025 d'un montant de 44 milliards d'euros. Les propositions de juillet 2025 consistent principalement à rendre soutenable le paiement des intérêts.**

Pour rappel les notes des pays par 3 agences de notations : Fitch, Moody's et Standard&Poors

Objet	France	Italie	Allemagne	Grèce	Portugal
Fitch	A+	BBB+	AAA	BBB-	A
Moody's	Aa3	A3	Aaa	Baa3	A3
Standard&Poors	A+	BBB+	AAA	BBB	A+

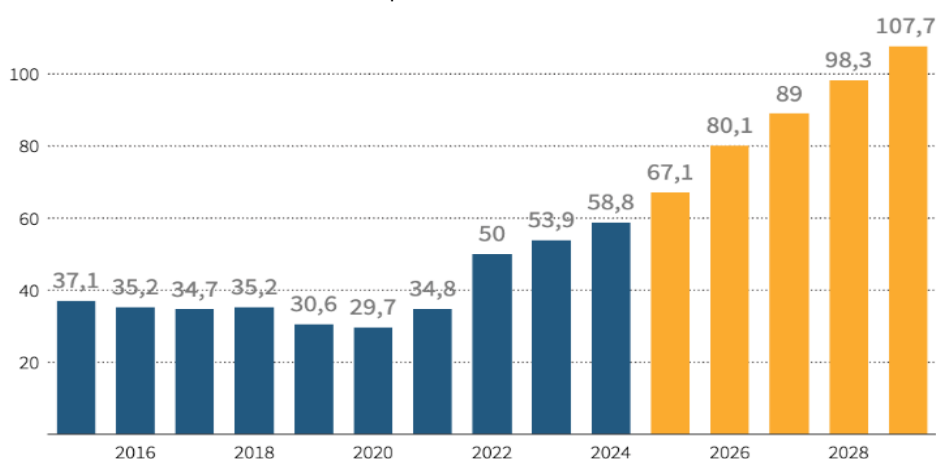
Lorsque l'on observe les écarts de taux entre ces pays, **la notation de la France semble encore surévaluée par rapport à l'Italie ou à la Grèce. D'autres indicateurs tels le ratio de dette publique sur le PIB sont également à prendre en compte pour l'analyse de la note de chaque pays.** C'est ce qui explique par exemple que la notation de la France soit meilleure que l'Italie ou la Grèce.

Objet	France	Italie	Allemagne	Grèce	Portugal
Ratio dette/PIB	113%	135%	62%	154%	95%

L'Agence Standard and Poor's a révisé la notation de la France à A+ de manière anticipée en octobre 2025 et prévoit un ratio dette/PIB de la France entre 120% et 125% d'ici 2028.

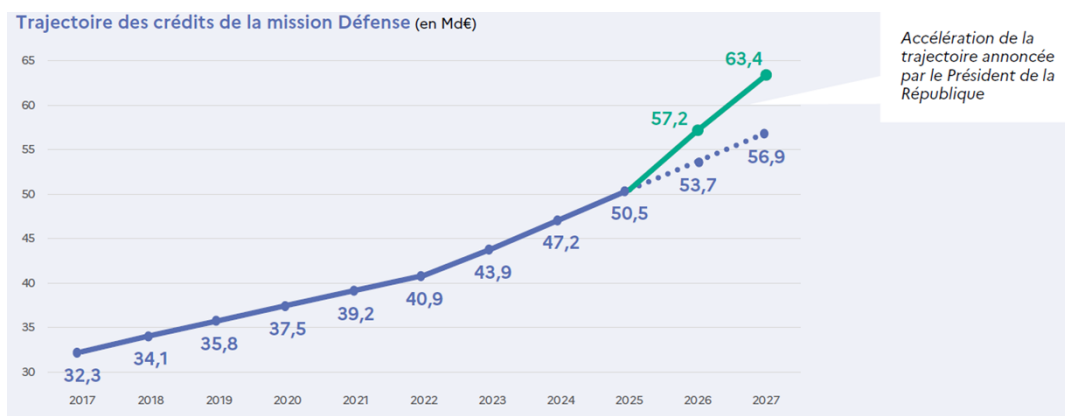
Ci-dessous, voici l'évolution prévisionnelle des intérêts de la dette à payer par l'Etat et projetée jusqu'en 2030. Leur montant passera de 58,8 milliards en 2024 à 107,7 milliards en 2029.

Source : LPFP – Haut Conseil des Finances Publiques



Ces crédits affectés ne le seront donc pas dans d'autres domaines (+ 85% de hausse) et viendront complexifier l'exercice de réduction des dépenses en vue de maintenir un déficit annuel de l'ordre de -2,8% en 2029. Les intérêts de la dette devraient doubler entre 2023 et 2029 ce qui est intenable à terme.

Dans le même temps, les dépenses de défense nationale augmenteront significativement ces prochaines années. Ces crédits affectés ne le seront donc pas dans d'autres domaines.



L'effort à produire en cumul pour tenter de maintenir une trajectoire soutenable s'établissait donc à 44 milliards d'euros dont 5,3 milliards d'euros pour les collectivités locales.

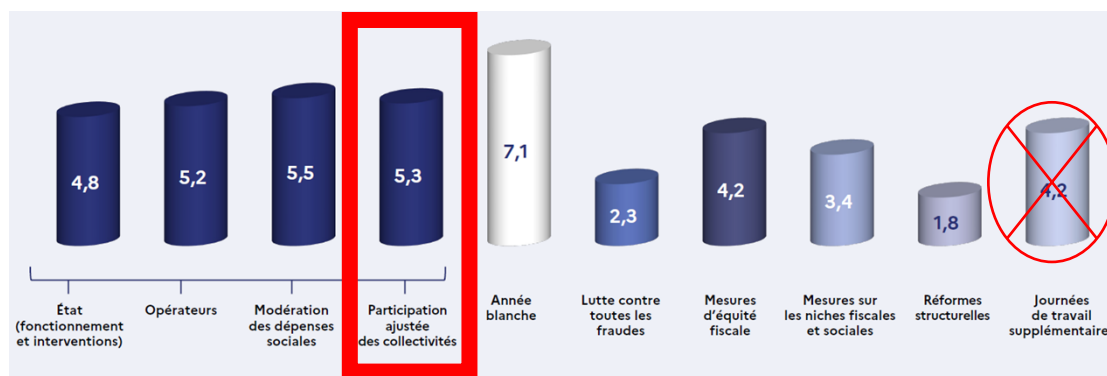
Cette somme est obtenue par différentiel entre l'évolution naturelle des dépenses des collectivités (+8,6 milliards en 2026 – 3,3 milliards d'euros correspondant à la projection d'inflation à +1,3% pour 2026 et donc à l'évolution « naturelle » acceptée des dépenses en découlant).

Cet ensemble de données s'inscrit donc dans un modèle d'inflation pour l'année 2026 projeté à ce stade à +1,3%. Il sera donc attendu de l'ensemble des acteurs publics que la progression de leurs dépenses ne dépasse pas ce seuil en 2026 par rapport à 2025.

Le nouveau Premier ministre Sébastien Lecornu a proposé un effort budgétaire de 35 milliards d'euros. Cette cible de 35 milliards nécessiterait une ampleur d'efforts assez similaire à ce qui avait été annoncé le 15 juillet 2025.

Il est donc proposé de conserver ces hypothèses comme base des orientations budgétaires présentées le 6/11/2025 et selon le détail repris graphiquement ci-dessous.

Répartition des efforts à produire selon le plan d'économies de 44 milliards initial.



En synthèse, la période qui s'ouvre à partir de 2026 est donc incertaine avec un Etat central qui risque de se retrouver paralysé entre une dette couteuse et une incapacité chronique à maîtriser l'évolution des dépenses d'une part et l'absence de propositions d'économies d'autre part compte tenu du choix de maintenir les recettes pour éviter les hausses de fiscalité.

Impact potentiel pour Grand Chambéry des mesures entourant l'effort de 5,3 milliards (à la date du 1^{er} octobre 2025).

1 / Gel du produit de TVA au niveau de l'inflation : Perte estimée à 400 000€ en 2026.

- ➔ Il s'agit d'une première hypothèse car à la date du 1^{er} octobre 2025, le rendement 2025 de la TVA (qui servira de base de calcul pour la TVA 2026) semble être en baisse de -2,4% par rapport à l'année 2024. Une vigilance d'ici le 31/12/2025 sera à noter.

2 / Révision du versement du FCTVA (potentiel retour à un modèle en année N+1) : Pas de perte mais un différé de 1 an de 2026 à 2027 à assurer via un portage de trésorerie.

➔ **Estimation d'un portage entre 2 et 3 M€/an en 2026 et 2027 vu la PPI.**

- ➔ Il s'agirait d'un retour au modèle initial de gestion du FCTVA, Grand Chambéry bénéficiant jusqu'à présent d'une mesure issue de plans de relance passés en matière d'investissement et de soutien à son financement.
- ➔ **Grand Chambéry devrait assurer ce portage et le financer sur son fonds de roulement ou par recours à une ligne de trésorerie à 3%/l'an. Cela pourrait représenter un coût de 60 000€ à 90 000€.**

3 / Révision à la baisse de budgets d'opérateurs de l'Etat type ANAH ou ADEME : Pas d'effet immédiat car Grand Chambéry s'inscrit dans le cadre de conventionnements existants mais des impacts seront nécessairement observés sur la période 2027/2028 dans le cadre de nouvelles contractualisation.

4 / Reconduction et renforcement du DILICO à 1,7/2 milliards d'euros et baisse du seuil d'éligibilité, initialement fixé à 110 en 2025, à 100 ou 90 pour les EPCI en 2026 : Récupération des fonds prélevés sous 5 ans dès lors que le bloc EPCI à l'échelle nationale maîtrise ses dépenses dans la limite du taux de croissance du PIB. Grand Chambéry présentait un indice de 108 en 2025, soit un résultat inférieur au seuil d'éligibilité au DILICO fixé à 110. Le seuil d'éligibilité serait fixé à 100 voire 90 en 2026 rendant ainsi Grand Chambéry éligible.

➔ Prélèvement potentiel pour Grand Chambéry en 2026 estimé au stade des orientations budgétaires à 2% des recettes réelles de fonctionnement (plafond DILICO 2025) : **1,9 M€ dont 1,4 M€ pour le budget Général et 0,5 M€ pour le budget Déchets. → Montant Récupérable jusqu'à 80% sous 5 ans si constat à l'échelle globale d'une maîtrise par la strate EPCI des dépenses de fonctionnement.**

- ➔ **Grand Chambéry a pu éviter en 2025 cette mesure mais risque fortement d'y être éligible en 2026, sauf changement règlementaire dans l'intervalle.**

5 / Révision à la baisse des aides DSIL/Fonds Vert : Perte de l'ordre de 150 000€.

6 / Fin de la compensation au réel et à l'euro près des bases industrielles abattues à hauteur de 50% sur la CFE et la taxe foncière avec sans doute maintien du lien avec les bases réelles (pour conserver l'incitation à l'implantation des entreprises industrielles) mais application d'un coefficient pour que la compensation ne soit plus intégrale.

- ➔ **Impact difficile à estimer pour Grand Chambéry à ce stade avec choix de retenir une première hypothèse de perte de 400 000€ en 2026. Les hypothèses les plus défavorables pourraient monter jusqu'à 900 000€. Au stade du DOB 2026, il est proposé de retenir un seuil intermédiaire.**

Soit un total de « pertes » compris entre 1,1 M€ dans le meilleur des cas et 3,5 M€ dans le pire des scénarios connu à la date de rédaction du rapport.

Ces mesures prennent la suite d'actions décidées en 2024/2025 qui se poursuivent en 2026 :

- Hausse de 3 points du taux patronal de la CNRACL.
 - o **Coût pour Grand Chambéry : +300 000€/an.**
 - Gel de la TVA en 2025 : -500 000€ en 2025, **soit -1 M€ cumulé sur 2 ans.**
 - Poursuite des baisses de dotations de l'Etat (hypothèse en attente de calculs définitifs).
 - o Hausse de la part forfaitaire de la DGF : +350 000€.
 - o Baisse de la part « compensation » de la DGF : -550 000€.
 - o Baisse de la DC RTP : -500 000€*.
- ➔ **Soit une baisse des dotations de l'Etat en 2026 par rapport à 2025 de : -700 000€.**

**La baisse de la DC RTP pourrait être plus importante (pouvant aller jusqu'à -1 M€) mais il a été décidé de retenir une hypothèse plancher au stade des orientations budgétaires 2026 compte tenu de la tenue du débat parlementaire en cours et des amendements en cours à ce sujet.*

Soit un coût complémentaire à intégrer en 2026 de l'ordre de 1,5 M€.

- ➔ La majorité de ces décisions d'un coût total de 5 M€ maximum avaient été prises en compte lors de l'élaboration des orientations budgétaires pour les années 2025 et 2026 et délibérées le 19/12/2024.

Pour rappel, Grand Chambéry a déjà « perdu » plus de 60 M€ de dotations de l'Etat depuis 2014. Ces baisses supplémentaires ne font qu'amplifier une trajectoire déjà bien connue **et qui jusqu'à présent avait été compensée par la mise en place d'économies dès 2015 et par une hausse de la fiscalité locale (taxe foncière bâtie principalement en 2017 et 2023).**

Les orientations budgétaires en 2026 et au-delà ne prévoient aucune évolution des taux de fiscalité afin de mesurer les équilibres à rythme d'investissement inchangé et similaire à celui observé entre 2021 et 2026 et incluant les coûts partis restants à payer.

Impact potentiel pour les opérateurs de Grand Chambéry des mesures entourant l'effort de 5,3 milliards. Nouveauté pour 2026 : Les autres administrations publiques locales (Syndicats mixtes, OPHLM, EPIC, EPL, EPFL...) seront intégrées dans le périmètre des efforts à produire (800 M€ sur 5,3 milliards d'euros). Les contours sont inconnus à ce jour mais chaque opérateur de Grand Chambéry devra, en accord avec cette mesure, se conformer à la même rigueur que Grand Chambéry.

Risque financier complémentaire en local : Commencement de difficultés pour recourir à des contrats d'assurance par Grand Chambéry.

Jusqu'à présent, la communauté d'agglomération est « relativement » épargnée par les problématiques d'assurance rencontrées par de nombreuses collectivités.

Cependant, n'évoluant pas dans un modèle d'autarcie, ce problème allait surgir sous une forme ou sous une autre ces prochaines années. C'est désormais le cas à compter de 2026.

Pour rappel les mécanismes existants d'assurance :

Objet du contrat	Titulaire	Durée et date de fin	Montant dernière provision annuelle	Assiette de souscription permettant de chiffrer le risque	Nombre moyen de sinistre /an	Risque le plus sinistré à Grand Chambéry
Responsabilité civile	Courtier BEAC/ Assureur LLOYDS	4 ans ½ à compter du 01/072023 – Fin prévue le 31/12/2027	103 000 €	Masse salariale	40	Opérateur des réseaux d'eaux
Dommages aux biens	Assureur GROUPAMA	4 ans ½ à compter du 01/072023 – Fin prévue le 31/12/2027	75 000 €	Surface du patrimoine : 94 434 m² au 31/12/2024	10	Mobilier urbain
Protection juridique	Courtier 2C / Courtage / Assureur CFDP	4 ans ½ à compter du 01/072023 – Fin prévue le 31/12/2027	2 800 €	Masse salariale	5	Pas de risque principal identifié
Protection fonctionnelle	Assureur SMCAL	4 ans ½ à compter du 01/072023 – Fin prévue le 31/12/2027	2 200 €	Masse salariale	0	Pas de risque principal identifié
Flotte automobile	Assureur SMACL	5 ans à compter du 01/01/2021 – Fin prévue le 31/12/2025	250 000 €	Nombre, âge et catégorie des véhicules : <u>248 véhicules au 01/01/25 :</u> 157 véhicules légers 47 poids-lourds 38 engins/remorques 8 deux-roues	35	Poids-lourds
Multirisque spécifique à l'UDEP et aux autres stations d'épuration de l'agglomération	Courtier MARSH / Assureur AXA	5 ans à compter du 01/01/2021 – Fin prévue le 31/12/2025	65 000 €	Valeur des biens avec : 49 000 000 € pour l'UDEP 2 500 000 € pour les autres sites	0	
TOTAL			498 000€			

En matière d'assurance dommages/ouvrages, celle-ci est limitée aux équipements nouvellement construits. A ce jour, seul l'équipement « Piscine Aqualudique du Stade » fait l'objet d'une dommage/ouvrage.

Constat et retours des assureurs de la collectivité durant l'année 2025 :

L'assureur de la responsabilité civile demande en 2025 un avenant au contrat actuel à Grand Chambéry au regard des derniers sinistres intervenus, notamment sur le réseau d'eau potable avec un dégât des eaux causé par une canalisation du réseau public dans le secteur de Chambéry-Le-Vieux. En terme de responsabilité civile, c'est principalement la compétence « eau potable, assainissement et eaux pluviales » qui sera concernée par le renchérissement des coûts.

Impacts pour l'année 2026 :

- Renchérissement de l'ordre de +20% du contrat d'assurance pour la responsabilité civile dans le cadre d'un avenant que la collectivité peut difficilement refuser.
 - Prise en compte d'un seuil de franchise de 50 000€/sinistre.
 - Réflexions à mener par les élus sur la nécessité de constituer des provisions au regard des franchises, principalement sur les budgets de l'eau potable et de l'assainissement.
- ➔ **Risque financier estimé à ce jour pour Grand Chambéry compris entre 80 000€ et 100 000€/an.**

Réflexions à moyen terme à mener par les nouveaux élus :

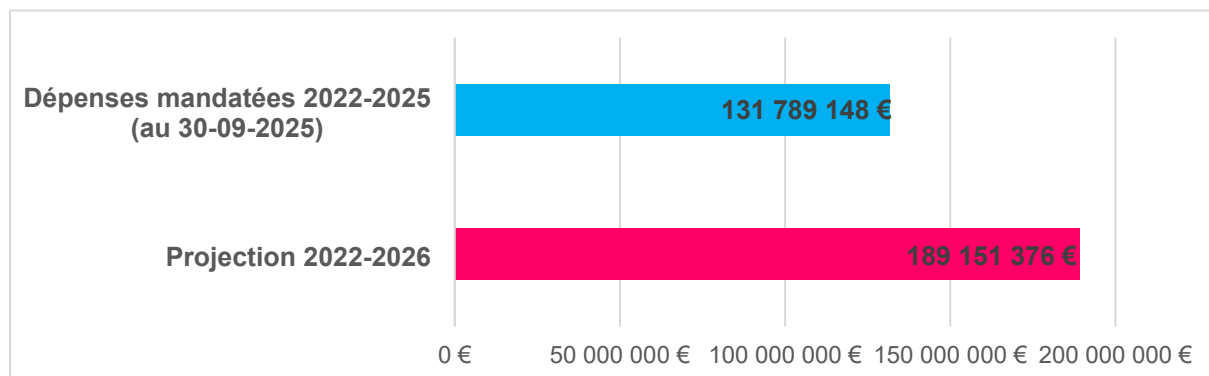
- S'auto assurer via un mécanisme de provisions ?
- Se regrouper à plusieurs collectivités en matière d'assurance ?
- S'organiser différemment en interne selon les demandes des assureurs professionnels ?

Comme c'est déjà le cas pour les entreprises, il sera probablement nécessaire de réaliser d'ici 2029 une cartographie ainsi qu'un management du risque assurantiel des compétences exercées par Grand Chambéry. Ce document devrait constituer dans un avenir proche une pièce incontournable à remettre à tout assureur qui accepterait d'assurer Grand Chambéry ou du moins de répondre à une consultation dans le cadre d'un appel d'offres. Sans ce document, il y a un risque à terme 2030 de ne plus voir d'assureur répondre aux consultations de Grand Chambéry. Une vigilance particulière sera à noter sur le renouvellement du marché d'assurance de la flotte automobile qui interviendra très rapidement d'ici 2026.

A ce jour, les nouvelles conditions ne peuvent être anticipées mais il y aura inévitablement des conséquences à prendre en compte dans les budgets de Grand Chambéry.

BILAN DU PROJET D'AGGLOMERATION AU 30/09/2025

Bilan du projet d'agglomération en quelques chiffres arrêtés au 30/09/2025.



Taux de réalisation
70 %



→ Le projet d'agglomération présente un taux de réalisation de 70% au 30/09/2025 pour plus de 131 M€ de dépenses d'ores et déjà payées et 58 M€ à venir d'ici la fin de l'année 2026.

Autres axes du projet d'agglomération : L'évolution des compétences et l'appui aux communes.

Une année de discussion sur l'évolution possible des statuts de Grand Chambéry et l'exercice de compétences complémentaires ou de coopération au sein du bloc communal selon les possibilités offertes par la Loi.

Des études sont et seront réalisées jusqu'en décembre 2025 dans plusieurs domaines et dans l'objectif d'alimenter des discussions ultérieures par les nouveaux élus. Les domaines étudiés sont les suivants :

- **La culture ;**
- **Le sport ;**
- **Le social ;**
- **L'appui aux communes.**

Focus sur l'appui aux communes :

Depuis 2023, une organisation des services a été mise en place afin de permettre de répondre au mieux aux différentes missions d'appui aux communes.

Ces appuis concernent les missions suivantes :

- La recherche et le montage de subventions :

Tarif : gratuit

Bénéficiaires : toutes les communes peuvent demander un accompagnement sur les financements possibles. Les communes de moins de 3 000 habitants bénéficient d'une aide à la rédaction des dossiers de subventions.

- Les procédures en matière de foncier :

Tarif : gratuit

Bénéficiaires : toutes les communes

- Un appui technique en matière de travaux de voirie et bâtiment :

Tarif : Payant 60€/h TTC

Bénéficiaires : toutes les communes

- La réalisation de Schéma Directeur de Transition Energétique communaux :

Tarif : gratuit

Bénéficiaires : toutes les communes bénéficient d'une mise à disposition de la méthodologie. Les communes de moins de 3 000 habitants bénéficient d'un accompagnement sur l'ensemble de l'élaboration du schéma directeur.

- Nouveauté 2024 : Appui en ingénierie pour l'élaboration des Plans Communaux de Sauvegarde :

Tarif : gratuit

Bénéficiaires : Dans le cadre de la mise en place du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS), l'agglomération vient en appui aux communes pour la rédaction de leur Plan Communal de Sauvegarde.

Sur 2024, le bilan de cet appui est le suivant :

- Subventions: 50 sollicitations recouvrant 25 communes (6 dossiers s'étalant sur plusieurs années) et 4 accompagnements sur les emprunts. Montant des subventions sollicitées: 2 500 000 €
- Foncier: 36 sollicitations recouvrant 19 communes
- Bâtiment/voirie: une nouvelle sollicitation, et poursuite des chantiers lancés en 2023 (5 dossiers vivants)
- Schéma De Transition Energétique communal (SDTEc): 4 communes en cours d'accompagnement
- Plans Communaux de Sauvegarde : Rencontre avec 21 communes et aide à la rédaction d'un plan pour une commune.

Les communes ont largement bénéficié d'une aide en appui aux communes.

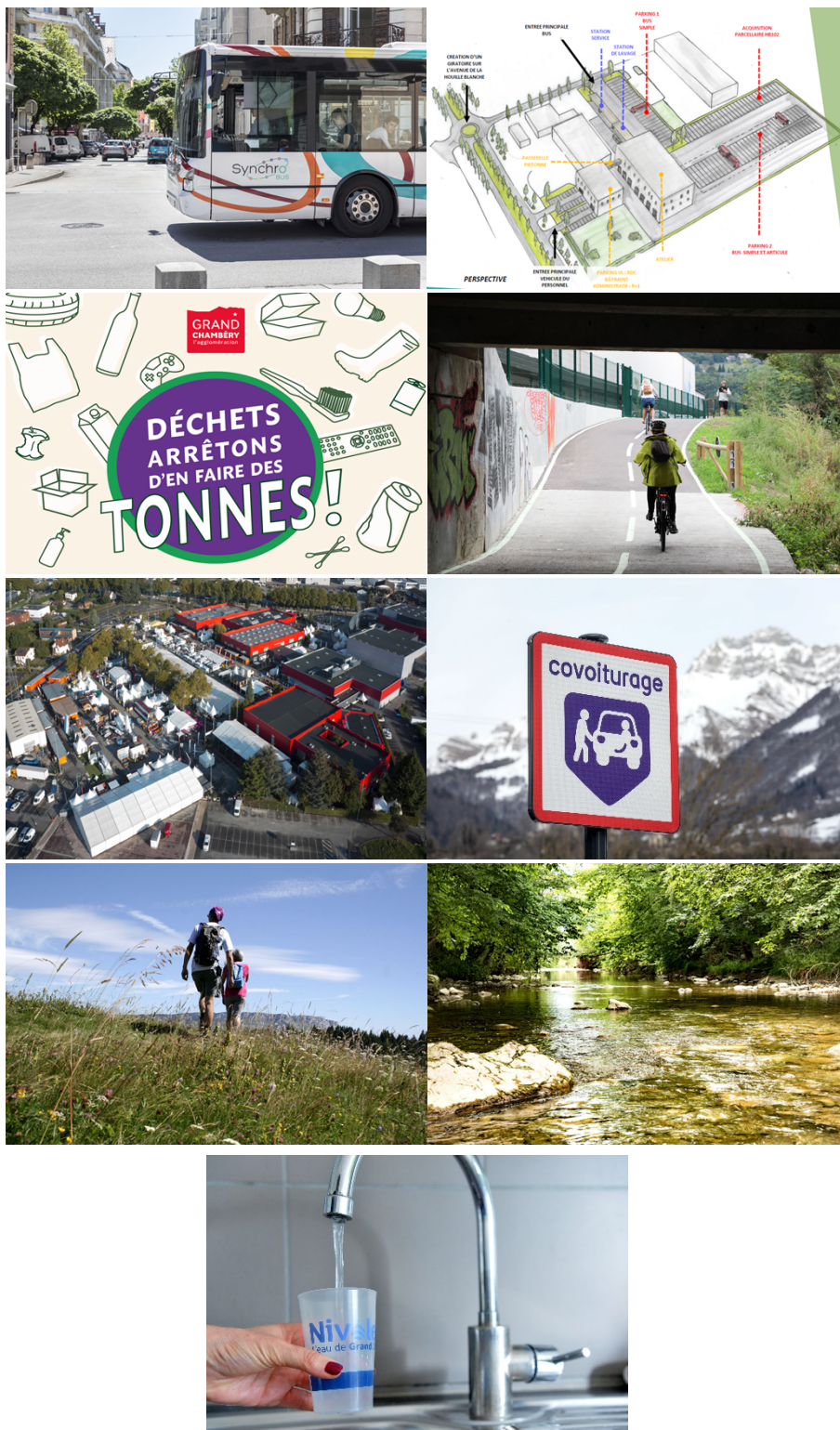
Une démarche de réflexion sur cet appui aux communes a été entamée à partir de juin 2025. Une série de rendez-vous avec les maires des communes a été réalisée sur différentes problématiques auxquelles les communes sont confrontées : équilibre financier de la commune, principales ressources, principales contraintes financières, secrétaire de mairie, besoins exprimés, idée de soutien de la part de l'agglomération...

Elle a pour objectif de réaliser des propositions d'évolution et de renforcement de cet appui aux communes.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

2026 dernière année du mandat et première année d'un nouveau mandat.

Les orientations budgétaires 2026 ainsi que les budgets primitifs en découlant poursuivront donc une logique similaire et conforme aux décisions prises depuis 2020 et confortées par le débat fiscal qui s'est tenu en 2023. L'année 2026 sera aussi marquée par l'installation d'un nouvel exécutif communautaire avec de nouvelles orientations budgétaires et organisationnelles.



Une année de poursuite et de finalisation des dépenses de la PPI 2021/2026 par budget.

PPI du budget Général

Dépenses

- 158,2 M€ sur la période 2021/2026.
 - Bilan de 2021 à septembre 2025.
 - o Paiement réalisés : 90 M€.
 - o Reste engagé : 20 M€.
 - o Inscriptions budgétaires projetées en 2026 en dépenses : 38,2 M€.
 - o Hypothèse de reports après 2026 : 10 à 12 M€.
- Soit un taux de réalisation des dépenses de 70% acquis (et projeté de 94% au 31/12/2026).**

Subventions et participations

- 33,6 M€ sur la période 2021/2026.
 - Bilan de 2021 à septembre 2025.
 - o Encaissements réalisés : 23 M€.
 - o Reste engagé : 3,5 M€.
 - o Inscriptions budgétaires projetées en 2026 en recettes : 4,5 M€.
 - o Hypothèse de reports après 2026: 2,6 M€.
- Soit un taux de réalisation des recettes de 79% acquis (et projeté de 93% au 31/12/2026).**

FCTVA perçu depuis 2021 : 8,6 M€.

Si l'on avait appliqué un différé de 2 ans sur le FCTVA, Grand Chambéry aurait eu un portage de l'ordre de 2 à 3 M€/an sur la période en différé de trésorerie à compenser soit par des lignes de trésorerie ou des prêts relais.

PPI du budget dédié Déchets

Dépenses

- 26 M€ sur la période 2021/2026.
 - Bilan de 2021 à septembre 2025.
 - o Paiement réalisés : 15 M€.
 - o Reste engagé : 3 M€.
 - o Inscriptions budgétaires projetées en 2026 : 6 M€.
 - o Hypothèse de reports après 2026: 2 M€.
- Soit un taux de réalisation de 70% acquis (et projeté de 93% au 31/12/2026).**

Recettes

- 2 M€ sur la période 2021/2026.
 - Bilan de 2021 à septembre 2025.
 - o Encaissements réalisés : 0,9 M€.
 - o Inscriptions budgétaires projetées en 2026 en recettes : 1,1 M€.
 - o Hypothèse de reports après 2026: 0 M€.
- Soit un taux de réalisation de 45% acquis (et projeté de 100% au 31/12/2026).**

FCTVA perçu depuis 2021 : 2,2 M€.

Si l'on avait appliqué un différé de 2 ans sur le FCTVA, Grand Chambéry aurait eu un portage de l'ordre de 0,3 à 0,5 M€/an sur la période en différé de trésorerie à compenser soit par des lignes de trésorerie ou des prêts relais.

PPI du budget annexe de l'eau potable - Pas de FCTVA car budget géré en HT.

Dépenses

- 42 M€ sur la période 2021/2026, soit 7 M€/an.
 - Bilan de 2021 à septembre 2025
 - o Paiement réalisés : 28 M€
 - o Reste engagé : 3 M€
 - o Inscriptions budgétaires projetées en 2026 : 6 M€.
 - o Hypothèse de reports après 2026: 5 M€.
- ➔ **Soit un taux de réalisation de 73% acquis (et projeté de 88% au 31/12/2026).**

Recettes

- 10 M€ sur la période 2021/2026.
 - Bilan de 2021 à septembre 2025.
 - o Encaissements réalisés : 6,6 M€.
 - o Reste engagé : 2,4 M€.
 - o Inscriptions budgétaires projetées en 2026 en recettes : 1 M€.
 - o Hypothèse de reports après 2026: 0 M€.
- ➔ **Soit un taux de réalisation de 90% acquis (et projeté de 100% au 31/12/2026).**

PPI du budget annexe de l'assainissement - Pas de FCTVA car budget géré en HT.

Dépenses

- 42 M€ sur la période 2021/2026, soit 7 M€/an.
 - Bilan de 2021 à septembre 2025
 - o Paiement réalisés : 25 M€
 - o Reste engagé : 2 M€
 - o Inscriptions budgétaires projetées en 2026 : 5 M€
 - o Hypothèse de reports après 2026: 10 M€.
- ➔ **Soit un taux de réalisation de 64% acquis (et projeté de 76% au 31/12/2026).**

Recettes

- 12,2 M€ sur la période 2021/2026.
 - Bilan de 2021 à septembre 2025.
 - o Encaissements réalisés : 7,2 M€.
 - o Reste engagé : 2,3 M€.
 - o Inscriptions budgétaires projetées en 2026 en recettes : 1,5 M€.
 - o Hypothèse de reports après 2026: 1,2 M€.
- ➔ **Soit un taux de réalisation de 78% acquis (et projeté de 90% au 31/12/2026).**

PPI du budget annexe Mobilité (réseau de transport en commun) - Pas de FCTVA car budget géré en HT.

Dépenses

- 20 M€ sur la période 2021/2026.
- Bilan de 2021 à septembre 2025.
 - o Paiement réalisés : 9,5 M€
 - o Reste engagé : 5 M€
 - o Inscriptions budgétaires projetées en 2026 : 3 M€
 - o Hypothèse de reports après 2026: 2,5 M€

➔ **Soit un taux de réalisation de 73% acquis (et projeté de 88% au 31/12/2026).**

Recettes

- 0,8 M€ sur la période 2021/2026.
- Bilan de 2021 à septembre 2025.
 - o Encaissements réalisés : 0 M€.
 - o Reste engagé : 0,3 M€.
 - o Inscriptions budgétaires projetées en 2026 en recettes : 0,5 M€.
 - o Hypothèse de reports après 2026: 0 M€.

➔ **Soit un taux de réalisation de 37% acquis (et projeté de 100% au 31/12/2026).**

En synthèse, voici les taux de réalisation projetés au 31/12/2025 et au 31/12/2026 en dépenses et recettes.

Objet	GENERAL	DECHETS	MOBILITE	EAU	ASST
% Dépenses 31/12/2025	70%	70%	73%	73%	64%
% Dépenses 31/12/26	94%	93%	88%	88%	76%
% Recettes 31/12/2025	79%	45%	37%	90%	78%
% Recettes 31/12/26	93%	100%	100%	100%	90%

Une année de transmission et de prise en compte de « coûts partis » notamment d'investissements par la nouvelle équipe communautaire.

La nouvelle mandature devra tenir compte des dépenses d'ores et déjà engagées (« coûts partis »). Les coûts partis peuvent relever de décisions internes à Grand Chambéry mais aussi de syndicats mixtes dont l'agglomération est membre.

La liste ci-dessous est présentée sans distinction de périmètres budgétaires.

Investissement : 42,5 M€

- **Dont Budget Général : 30,5 M€.**

Habitat : 6 M€ de crédits de paiements issus de la programmation engagée entre 2021 et 2026 et qui s'étaleront jusqu'en 2029. Cette enveloppe était financée par l'équilibre financier voté en 2023, ce n'est pas un surcoût futur.

Fonds de concours (FDC) politique de la ville : 0,5 M€ de crédits de paiements s'étaleront jusqu'en 2028/2029 au regard du calendrier de réalisation des opérations communales éligibles à cette enveloppe. Cette enveloppe était financée par l'équilibre financier voté en 2023, ce n'est pas un surcoût futur.

Mobilité/Infrastructures : 24 M€ de crédits de paiements jusqu'en 2030 pour la construction du nouveau centre d'exploitation des bus. A ce jour positionnée sur le budget général, la collectivité aurait la possibilité jusqu'en fin d'année 2026 d'arbitrer les modalités de financement de cet équipement, soit par maintien du financement sur le budget général soit par transfert au sein du budget annexe mobilité, en fonction des évolutions réglementaires. Cette enveloppe était financée par l'équilibre financier de 2023, ce n'est pas un surcoût futur.

- **Dont Budget annexe Mobilité : 12 M€.**

Mobilité/Matériel : 12 M€ de crédits de paiements jusqu'en 2030 afin de procéder au renouvellement de 40 ans bus sur la période 2025/2030. Une autorisation de programme pluriannuelle a été délibérée le 10 juillet 2025. Cette enveloppe était financée par l'équilibre financier voté en 2023, ce n'est pas un surcoût futur.

Fonctionnement : Jusqu'à +900 000€/an

Masse salariale de Grand Chambéry : comme toute collectivité, la dynamique annuelle des charges salariales de la communauté d'agglomération constitue une dépense rigide.

A périmètre inchangé, l'impact annuel du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) oscille entre +1,6% et +2% par an. L'enveloppe globale s'établissant à 32 M€ (charges employeurs incluses), l'impact annuel de l'évolution de la masse salariale s'établit entre + 500 000€ et + 600 000€. A ces éléments, viendront se rajouter l'augmentation décidée par l'Etat de 3 points par an en 2026, 2027 et 2028 du taux patronal de la CNRACL dont le coût annuel s'établit à +300 000€/an environ.

L'évolution annuelle et « naturelle » de la masse salariale de Grand Chambéry sans décision nouvelle de recrutement devrait donc se situer entre + 800 000€/an et + 900 000€/an (tous budgets inclus). → Cet ensemble de dépenses est financé par les équilibres actuelles et projetés.

En complément de ces contraintes internes, il existe aussi des coûts partis externes d'opérateurs qu'il convient de prendre en compte dans le cadre d'une projection après 2026.

SD - Savoie Déchets

- Mise en service du nouveau centre de tri unique disposant d'une capacité de traitement de 40 000 tonnes annuelles.
 - o La mise en service de l'équipement supposera nécessairement une actualisation de la prospective du syndicat sur la base du retour d'expérience des premières années de mise en service de cette nouvelle organisation.
 - o Financement assuré par le tarif pratiqué par Savoie Déchets à ses adhérents dont Grand Chambéry.

CISALB – Comité Intersyndical d'Assainissement du Lac du Bourget

- Travaux de sécurisation de la Galerie de rejet.
 - o Financement assuré par une contribution de fonctionnement de la régie de l'assainissement d'un montant estimé de l'ordre de 250 000€/an dès 2027.

CGLE – Chambéry-Grand-Lac Economie

- Poursuite de l'aménagement de la ZAC de la Cassine.
 - o Projet estimé entre 55 et 65 M€ de dépenses selon la réalisation des différentes tranches de financement qui s'étaleront jusqu'en 2038, année de fin projetée de l'ensemble du programme d'aménagement.
 - o Ce type de travaux s'accompagne habituellement d'un reste à charge final pour les collectivités, ces derniers ne s'autofinancent pas sur leur temporalité de réalisation mais sur un horizon plus large tenant compte du rendement fiscal généré par les aménagements depuis le lancement des travaux et au-delà de leur date projetée de fin à savoir 2038. Ce reste à charge serait estimé entre 12 et 13 M€ en 2038 pour la communauté d'agglomération.
 - o Nécessité de prévoir en prospective pour Grand Chambéry une enveloppe de provision d'environ 3 M€ à réaliser en fonction d'opportunités budgétaires entre 2026 et 2032. Le même exercice serait à reproduire entre 2032 et 2038. A date du 31/12/2025, 5,670 M€ ont d'ores et déjà été provisionnés.
 - 3 M€ en 2019 et 2,670 M€ en 2025. Soit près de 50% déjà constitué.
- **L'objectif est de viser une provision cible de l'ordre de 12 M€ en 2038.**
- Pacte de partage de la dynamique fiscale entre Grand Chambéry et Grand Lac
 - o Pacte de partage de la dynamique de la fiscalité économique (CFE) mis en place pour une durée de 10 ans jusqu'au 31/12/2027.
 - o Au regard de l'enjeu précédent sur la ZAC de la Cassine, il faudra examiner la reconduction d'un mécanisme de partage pouvant courir jusqu'à 2038.
- **Les nouveaux élus auront à travailler un mécanisme de partage de fiscalité économique au regard des liens unissant Grand Chambéry et Grand Lac au sein de CGLE.**

SMSB – Syndicat Mixte des Stations des Bauges

- Poursuite de la reconversion toutes saisons des stations des Bauges
 - o Réflexion à avoir sur l'échelon institutionnel le plus adapté pour la réalisation d'opérations d'envergure visant à pérenniser l'activité et la dynamique « toutes saisons » sur la totalité du secteur des Bauges.
- **Les nouveaux élus auront une attention particulière à noter sur ce périmètre au regard des décisions impactantes qui seront à prendre.**

GCAT – Grand-Chambéry-Alpes Tourisme

- La convention de moyens et d'objectifs liant Grand Chambéry et son établissement public Grand Chambéry Alpes Tourisme prendra fin au 31/12/2026.
 - o Il s'agira pour les nouveaux élus de définir une nouvelle convention afin d'être en ordre de marche dès le 1^{er} janvier 2027.
- Le contenu de la convention pourra s'accompagner d'une réflexion sur la tarification prospective de la Taxe de Séjour à partir du 1^{er} janvier 2027, celle-ci constituant une partie des ressources de l'opérateur, en complément de la subvention de fonctionnement versée annuellement par Grand Chambéry.
 - o Pour rappel les enveloppes budgétaires votées en 2025 :
 - Produit de Taxe de Séjour : 1,1 M€.
 - Subvention de fonctionnement par Grand Chambéry : 1,487 M€.

Selon les règles en vigueur, toute décision tarifaire sur la Taxe de Séjour souhaitée à compter du 1^{er} janvier 2027 devra être délibérée avant le 1^{er} juillet 2026. La date du 1^{er} juillet est butoir chaque année pour le 1^{er} janvier suivant.

Une année de mise en œuvre d'une décision majeure prise par les élus le 22 mai 2025 et consistant à transférer à l'intercommunalité à compter du 1^{er} janvier 2027 la gestion du Chambéry Savoie Stadium.

2 actions seront à mener :

1 / Les services de la Ville de Chambéry et de Grand Chambéry devront travailler ensemble tout au long de l'année 2026 pour aboutir à un transfert juridique et budgétaire dans les meilleures conditions au 1^{er} janvier 2027 dans les comptes de Grand Chambéry.

2 / La CLECT « Commission Locale des Charges Transférées » devra reprendre, poursuivre et terminer ses travaux dans un intervalle compris entre septembre 2026 et juin 2027 de sorte à calculer les attributions de compensation (AC) 2027 définitives en fonctionnement et en investissement que Grand Chambéry devra appliquer à la Ville de Chambéry.

Un rapport de CLECT sera à produire au plus tard d'ici juin 2027 de sorte que les communes puissent délibérer entre septembre et décembre 2027 conformément à la réglementation, même si seule l'Attribution de Compensation de la Ville de Chambéry sera impactée et révisée.

Une année de travail et de définition d'une nouvelle stratégie pluriannuelle de fonctionnement et d'investissement en matière d'eau potable et d'assainissement.

La prospective tarifaire de l'eau potable et de l'assainissement 2021/2026 prend fin au 31/12/2026. Les nouveaux élus auront à définir une nouvelle trajectoire tarifaire à compter du 1^{er} janvier 2027. Cette définition rythmera le travail de prospective à opérer à partir de l'été 2026. La direction de l'eau et de l'assainissement a commencé à travailler sur un modèle prospectif avec un recensement de l'ensemble des enjeux et des équilibres qui en découleront.

Afin de préparer ces décisions, la feuille de route de la direction comprend notamment les points suivants :

- Poursuite et amplification du taux de renouvellement des réseaux ;
- Prise en compte des enjeux bactériologiques au regard des évolutions de contrôle et de réglementation par les autorités sanitaires ;
- Prise en compte de l'état du patrimoine « structurant » du service public des eaux, l'âge moyen du parc de réservoirs et de puits s'établissant à un niveau où il faudra envisager

de prévoir des moyens supplémentaires pour les maintenir en bon état opérationnel ;
Cet élément est une nouveauté qui n'avait pas été travaillée en détail jusqu'à présent.

- Projection maîtrisée des dépenses de fonctionnement et de masse salariale dans une logique de recherche continue d'optimisations ;
- Prise en compte des réglementations récentes pouvant impacter le processus de traitement des eaux usées d'ici 2040/2045, et donc le fonctionnement de l'UDEP ;

Ce travail permettra aux nouveaux élus de disposer d'une analyse technique prête et fiable afin de définir durant l'été et l'automne 2026 une stratégie pluriannuelle budgétaire et tarifaire à partir du 1^{er} janvier 2027 et qui sera à délibérer avant le 31 décembre 2026. Cet exercice vise à donner de la visibilité dans l'exercice de la compétence (prévisions de travaux, programmation de marchés publics, recours à des financements bancaires pluriannuels) mais aussi aux usagers (entreprises et ménages) pour leur compréhension des enjeux et la prise en compte des décisions tarifaires dans leur budget ou leurs coûts d'exploitation.

Enfin, au regard des enjeux, les réflexions sur cette thématique doivent pouvoir dépasser les frontières de Grand Chambéry, les élus de la prochaine mandature pourront également mener une réflexion pour un élargissement de périmètre de cette compétence et/ou une mutualisation entre EPCI.

En 2026, reconduction en valeur du BP 2025 des dépenses de fonctionnement des budgets de Grand Chambéry, hors exceptions contractuelles ou réglementaires.

Dépenses

La règle de base des orientations budgétaires 2026 est la suivante :

Le montant des budgets de l'année 2026 devra être égal au montant des budgets 2025 pour tous les chapitres de fonctionnement de tous les budgets (principal + annexes).

Des exceptions pourront être notées selon les chapitres comptables.

Chapitre 011 (charges à caractère général), Chapitre 65 (Contributions et participations), Chapitre 66 (intérêts de la dette), Chapitre 67 (charges exceptionnelles).

- **Contributions réglementaires dues à quelques opérateurs.**

La contribution au SDIS73 est réglementairement calée sur l'inflation. Une hypothèse de variation de l'ordre de +1 à +1,5% est possible.

- **Ajustement à la baisse du chapitre 66 des intérêts de la dette.**

Les taux d'intérêts 2026, notamment variables, sont attendus en baisse par rapport à 2025 en fonction de l'évolution des taux d'intérêts, ce qui réduira le poids des intérêts à payer.

- **Contrats avec des opérateurs**

Il s'agit de contrats définis à l'avance et dont les révisions de prix sont contractuelles et s'imposent à la collectivité. La liste des principaux engagements est la suivante :

- DSP Transport en commun.
- DSP PEX.
- Contrat mixte avec la SPL Agence Ecomobilité.
- Marchés de la compétence Déchets aux évolutions connues.
- Baux : des révisions de prix de loyers s'imposent à la collectivité.
- Conventions VIC revalorisées selon délibération de prise de compétence.

Chapitre 012 (charges de personnel) et Chapitre 014 (atténuations de produits).

Il s'agira pour la masse salariale de l'année 2026 de prendre en compte l'évolution naturelle du Glissement Vieillesse Technicité ainsi que des réglementations statutaires décidées au niveau national. Les hypothèses suivantes sont retenues :

- Hypothèse à +2% maximum retenue pour le budget 2026. (Variable selon les directions).
- Aucune création de poste n'est à noter en 2026 autre que celles décidées lors de l'arbitrage pour 2025 et faisant partie intégrante des perspectives financières.
- Prise en compte du « glissement vieillesse technicité » et des évolutions réglementaires en matière de complémentaires santé et prévoyance.

Par ailleurs, il s'agira de prendre en compte la possibilité d'ajustement des atténuations de produits en fonction de conventions contractuelles en vigueur (partage fiscal entre EPCI, reversements fiscaux demandés par l'Etat...).

Recettes

En 2026, il n'y aura pas d'action supplémentaire sur les recettes autres que celles déjà délibérées. Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Application des tarifications déjà délibérées (chapitre 70 – Produit des Services).
- Application des taux de fiscalité de l'année 2025 (chapitre 73 – Impôts et taxes) et avec une revalorisation forfaitaire des bases foncières de +2% (1% pour le forfait et 1% de variation physique).
- Prise en compte d'une baisse projetée des dotations de l'Etat (chapitre 74 - Dotations) telle qu'exposée en introduction.
- Application des loyers déjà délibérés (+ révisions de prix) (chapitre 75 – Autres produits courants).

2026 année de poursuite des décisions fiscales et tarifaires décidées en 2021 et 2023.

Maintien inchangé des taux de fiscalité.

- **4,30 % pour la Taxe sur le Foncier Bâti.** Lors du débat fiscal le 16 mars 2023, plusieurs élus avaient émis le souhait d'une revoyure sur le taux 2026 en fonction d'un ratio de désendettement cible, une cible à 9 ans ayant été fixée. La projection du DOB au 31/12/2026 montrera un résultat proche de la cible qui remplit la condition et proposition de maintenir inchangé le taux pour l'année 2026.
- **27,70% pour la Contribution Foncière des Entreprises.** Ce taux est inchangé depuis 2011 ce qui constitue un choix de la collectivité à destination des entreprises et considérant dans le même temps les efforts opérés par ces dernières en matière de VM dont le taux est passé de 1,60% à 2% sur la période.
- **3,00% pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti :** Taux inchangé depuis 2011.
- **8,28% pour la Taxe d'Enlèvement des OM :** Taux inchangé depuis 2017.
- **1,10 pour le coefficient de Taxe sur les Surfaces Commerciales.** Coefficient inchangé depuis 2019.
- **2,00% pour le taux de Versement Mobilité,** le taux plafond pour la communauté d'agglomération : Taux en vigueur et inchangé depuis juillet 2024.

Progression de +2% en moyenne de la facture d'eau potable et d'assainissement.

- Prospective tarifaire votée en 2020 pour la période 2021/2026 à +2%/an en moyenne.

- Performance du service dans un contexte inflationniste plus fort.
- Visibilité des tarifs pour les entreprises et les ménages.

Grille tarifaire inchangée pour la compétence Déchets au titre des services internes mais ajustement de la grille de Redevance Spéciale au regard de l'évolution tarifaire pratiquée par Savoie Déchets en 2026

- Evolution des prix à la tonne de l'incinération des OM pratiqués par Savoie Déchets de 138€ à 139€ et des prix à la tonne de la collecte sélective de 240€ à 250€.

Réflexion d'ici juillet 2026 à mener sur les tarifs de la Taxe de Séjour en lien avec le renouvellement de la convention moyens et objectifs liant Grand Chambéry avec Grand Chambéry Alpes Tourisme à compter du 1^{er} janvier 2027.

- Toute action sur la Taxe de Séjour doit être délibérée avant le 30 juin N pour une application au 1^{er} janvier N+1.

Périmètre ZRR et ZFRR à destination des 14 communes de l'ex Cœur des Bauges.

Depuis le 1^{er} juillet 2024, les 14 communes de l'ex Cœur des Bauges ont été impactées par la révision des périmètres des ZRR Zones de Revitalisation Rurale. En effet, elles n'ont pas été intégrées dans les nouveaux périmètres ruraux nommés ZFRR (Zones France Ruralité Revitalisation). Ce changement d'éligibilité n'est pas sans conséquences notamment sur le plan fiscal en termes d'impôts sur le revenu, sur les sociétés, sur la CFE et sur la Taxe sur le Foncier Bâti pour les entreprises nouvellement créées ou reprises.

Depuis le 14 avril 2025 et afin d'atténuer les effets de la sortie de ces communes de ce périmètre, les 14 communes ont été intégrées par arrêté dans le périmètre ZFRR afin de bénéficier des effets du classement ZFRR **mais de manière transitoire et limitée jusqu'au 31 décembre 2027.**

Rétrospective 2021/2025 et Prospectives 2026/2030 pour chaque budget

Chaque budget présente une prospective dédiée qui fait l'objet d'enjeux spécifiques, tant sur le plan opérationnel que financier ou calendaire.

Chaque scénario présenté reprend l'ensemble des coûts partis ainsi que des volumes de capacité à investir mais sans affectation d'opérations à ce stade autres que la prise en compte des coûts partis.

Les scénarios doivent donc s'entendre comme des capacités à faire et des volumétries d'investissement théoriquement finançables dont le contenu reste à travailler et à préciser.

Il y aura nécessairement des politiques existantes (ex : Habitat, Eaux pluviales, Infrastructures supports de Déplacements, Evolutions de compétences...) qui nécessiteront des crédits de fonctionnement et d'investissement annuels à partir de 2027.

Par ailleurs, des dispositifs nouveaux et spécifiques – à l'instar du SERM (Service Express Régional Métropolitain) - supposeront des réflexions et des projections d'opérations à financer.

Budget Général

- Un budget ayant connu de fortes fluctuations dans son équilibre de désendettement.
- Un budget en ordre de marche pour la période 2027/2028 mais qui devra s'inscrire dans une logique de prudence car toute décision budgétaire de l'Etat l'impactera en priorité.
- Un budget qui devra faire face à plusieurs enjeux structurants :
 - Equilibre entre services internes et services externalisés ou confiés à des opérateurs.
 - Logique de consignes et décisions structurantes communes à chaque échelon lors de chaque préparation budgétaire.
 - Les opérateurs devraient être éligibles aux efforts demandés par l'Etat et indépendamment du contenu précis de la loi de finances, la solidarité et le parallélisme des formes devra s'appliquer entre Grand Chambéry et les satellites.
 - Un exercice des compétences et des choix toujours plus complexes.

Ci-dessous, le tableur synthétique de la rétrospective 2021/2025 par année

Budget Général	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Recettes réelles BG	50 140	53 678	60 944	61 769
Dépenses réelles BG	37 185	38 514	39 123	41 027
Dépenses complémentaires				
Equilibre budget annexe Mobilité				
EPARGNE BRUTE	12 955	15 164	21 821	20 742
EPARGNE COMPLEMENTAIRE				
EPARGNE BRUTE	12 955	15 164	21 821	20 742
TOTAL REMBOURSEMENT ANNUEL EMPRUNT	11 505	10 800	10 725	9 605
EPARGNE NETTE	1 450	4 364	11 096	11 137
	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
ENCOURS DE DETTE au 31/12 N	157 454	134 510	123 785	114 180
PORTAGE POUR COGNIN - VILLENEUVE	3 494	3 244	3 010	2 775
PORTAGE POUR CHAMBERY - CASSINE	3 848	3 699	3 550	3 399
ENCOURS DE DETTE NET DES PORTAGES	150 112	127 567	117 225	108 006
EMPRUNT ANNUEL	11 000	- 12 144	-	-
CD Budget Général au 31/12/N	12,15	8,87	5,67	5,50

Le budget Général a vu sa situation budgétaire s'améliorer du fait de l'augmentation de la fiscalité foncière opérée en 2023 et du décalage de paiements des dépenses liées à la PPI.

Le ratio de 5,5 ans de désendettement à fin 2024 est situé exactement au niveau de **la moyenne nationale donc Grand Chambéry ne se distingue pas par rapport aux autres collectivités.**

Ce résultat est un effet induit par quelques différés de paiements de la PPI (70% à fin 2024) mais qui ont vocation à se réaliser à plus de 90% d'ici fin 2026.

Les dépenses du budget Général ont progressé de +5% entre 2021 et 2023, et +5% entre 2023 et 2024, soit une hausse de +10% sur 3 ans, soit +3,4%/an en moyenne. → L'inflation moyenne sur la même période s'établit à +4%/an. Grand Chambéry n'a donc pas trop varié par rapport aux tendances globales.

Principaux critères repris pour la définition de scénarios prospectifs

- ➔ Sur la période 2026/2029, la projection indicative des dépenses de fonctionnement s'établirait à +2%/an ce qui correspond aux anticipations moyennes d'inflation et constitue la cible fixée par la Banque Centrale européenne.
- ➔ Intégration des engagements pris jusqu'en 2020 et qui se poursuivront sur la période 2027/2029 : 10 M€ sur la période.
- ➔ PPI 2027/2029 programmable résultante à 88 M€ sur 3 ans (soit près de 30 M€/an), ➔ volume similaire à celui observé actuellement.
- ➔ Montant des coûts partis 2027/2029 intégrés à la PPI de 88 M€ : 30,5 M€,
- ➔ **Soit un reste à affecter théorique de 58 M€.**

Hypothèse de base : 2026/2029 sur la base de la Loi de Finances votée en 2025

- ➔ Sur la période 2026/2029, la projection des recettes serait fixée à +1,5%/an considérant que la dynamique annuelle des recettes fiscales sera absorbée par de nouvelles baisses potentielles de dotations de l'Etat.

Budget Général	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025	BP 2026	BP 2027	BP 2028	BP 2029
Recettes réelles BG	50 140	53 678	60 944	61 769	60 905	60 977	61 892	62 820	63 762
Dépenses réelles BG	37 185	38 514	39 123	41 027	44 336	45 423	46 331	47 258	48 203
Dépenses complémentaires									
Equilibre budget annexe Mobilité									
EPARGNE BRUTE	12 955	15 164	21 821	20 742	16 569	15 554	15 561	15 562	15 560
ENCOURS DE DETTE au 31/12 N	157 454	134 510	123 785	114 180	110 446	128 416	136 901	151 530	158 642
PORTAGE POUR COGNIN - VILLENEUVE	3 494	3 244	3 010	2 775	2 539	2 302	2 064	1 824	1 583
PORTAGE POUR CHAMBERY - CASSINE	3 848	3 699	3 550	3 399	3 249	3 098	2 946	2 795	2 643
ENCOURS DE DETTE NET DES PORTAGES	150 112	127 567	117 225	108 006	104 658	123 016	131 891	146 911	154 416
EMPRUNT ANNUEL	11 000	- 12 144	-	-	6 000	28 108	20 134	26 300	18 682
CD Budget Général au 31/12/N	12,15	8,87	5,67	5,50	6,67	8,26	8,80	9,74	10,20

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025	BP 2026	Projeté 2027	Projeté 2028	Projeté 2029
PPI 2021/2026	21 414	19 936	22 187	19 585	25 000	29 895	33 140	36 384	27 991
COMPLEMENT OU REPORTS N-1		-				20 163			
TRANSFERT EN INVEST PASSRENOV + COPRO									
TOTAL PPI ANNUEL - DEPENSES	21 414	19 936	22 187	19 585	25 000	50 058	33 140	36 384	27 991
TOTAL PPI SUBVENTIONS + AVANCES	7 060	4 018	7 014	3 768	3 471	7 930	6 224	2 000	2 000
TOTAL FCTVA	1 838	1 962	3 000	2 249	3 599	8 204	2 461	3 782	2 910
TOTAL AUTRES RECETTES	-	400	400	400	400	400	410	410	410
TOTAL PPI ANNUEL - RECETTES + HORS PPI	8 898	6 380	10 414	6 417	7 470	16 534	9 095	6 192	5 320
SOLDE	12 516	13 556	11 773	13 168	17 530	33 524	24 045	30 192	22 671
EPARGNE NETTE	1 450	4 364	11 096	11 137	6 835	5 416	3 911	3 892	3 990
SOLDE A FINANCER	11 066	9 192	677	2 031	10 695	28 108	20 134	26 300	18 682
EMPRUNT ANNUEL	11 000	- 12 144	-	-	6 000	28 108	20 134	26 300	18 682

En l'état de la réglementation sur la base des décisions votées en 2025, la trajectoire à l'horizon 2029 présenterait l'équilibre suivant :

- Désendettement à 8,3 ans en 2026 et 10,2 ans en 2029.
- Maîtrise des dépenses de fonctionnement à +2%/an.
- Projection des recettes de fonctionnement à +1,5%/an.
- PPI 2027/2029 similaire à la période actuelle.

Cette projection serait conforme aux règles de gestion retenues par Grand Chambéry jusqu'à présent.

Cependant, cette hypothèse théorique va devoir intégrer les impacts défavorables prévus dans le cadre du PLF 2026.

Ces impacts imposent une correction des critères initiaux de la prospective :

- ➔ Sur la période 2026/2029, la projection des recettes serait désormais nulle et figée considérant que la dynamique annuelle des recettes fiscales sera absorbée par de nouvelles baisses potentielles de dotations de l'Etat prévues dans le PLF 2026.
- ➔ Prévision d'un DILICO d'un montant de 1,4 M€/an à compter de 2026.

Hypothèse de base 2026/2029 corrigée

Ci-dessous, le tableur synthétique de la rétrospective 2021/2025 et prospective 2026/2029 à rythme d'investissement 2021/2026 inchangé et tenant compte d'une réalisation de la PPI 2021/2026 à 100%.

Principaux équilibres de fonctionnement et ratios financiers selon l'endettement

Budget Général	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025	BP 2026	BP 2027	BP 2028	BP 2029
Recettes réelles BG	50 140	53 678	60 944	61 769	60 905	60 977	60 977	60 977	60 977
Dépenses réelles BG	37 185	38 514	39 123	41 027	44 336	45 423	46 331	47 258	48 203
Dépenses complémentaires						1 400	1 400	1 400	1 400
Equilibre budget annexe Mobilité									
EPARGNE BRUTE	12 955	15 164	21 821	20 742	16 569	14 155	13 246	12 320	11 374
ENCOURS DE DETTE au 31/12 N	157 454	134 510	123 785	114 180	110 446	129 816	140 615	158 487	169 784
PORTAGE POUR COGNIN - VILLENEUVE	3 494	3 244	3 010	2 775	2 539	2 302	2 064	1 824	1 583
PORTAGE POUR CHAMBERY - CASSINE	3 848	3 699	3 550	3 399	3 249	3 098	2 946	2 795	2 643
ENCOURS DE DETTE NET DES PORTAGES	150 112	127 567	117 225	108 006	104 658	124 416	135 605	153 868	165 558
EMPRUNT ANNUEL	11 000	- 12 144	-	-	6 000	29 508	22 519	29 732	23 228
CD Budget Général au 31/12/N	12,15	8,87	5,67	5,50	6,67	9,17	10,62	12,86	14,93

- ➔ Cible de 9 ans atteinte en 2026 (9,17 ans).
- ➔ L'arbitrage rendu en 2023 vis-à-vis de la cible de 9 ans est respecté.
- ➔ Si l'Etat poursuit les décisions du PLF 2026 en 2027, 2028 et 2029, alors dégradation rapide des comptes de Grand Chambéry.
- ➔ Sans correction, l'épargne nette serait négative à partir de 2029 (-557 000€).

Principaux équilibres d'investissement et besoins d'emprunt théorique

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025	BP 2026	Projeté 2027	Projeté 2028	Projeté 2029
TOTAL PPI ANNUEL - DEPENSES	21 414	19 936	22 187	19 585	25 000	50 058	33 140	36 384	27 991
TOTAL PPI SUBVENTIONS + AVANCES	7 060	4 018	7 014	3 768	3 471	7 930	6 224	2 000	2 000
TOTAL FCTVA	1 838	1 962	3 000	2 249	3 599	8 204	2 461	3 782	2 910
TOTAL AUTRES RECETTES	-	400	400	400	400	400	410	410	410
TOTAL PPI ANNUEL - RECETTES + HORS PPI	8 898	6 380	10 414	6 417	7 470	16 534	9 095	6 192	5 320
SOLDE	12 516	13 556	11 773	13 168	17 530	33 524	24 045	30 192	22 671
EPARGNE NETTE	1 450	4 364	11 096	11 137	6 835	4 017	1 527	460	557
SOLDE A FINANCER	11 066	9 192	677	2 031	10 695	29 508	22 519	29 732	23 228
EMPRUNT ANNUEL	11 000	- 12 144	-	-	6 000	29 508	22 519	29 732	23 228

- ➔ Projection indicative d'une PPI 2027/2029 maintenue à son niveau de 2021/2026 et complétée des coûts partis.
- ➔ Une épargne nette projetée qui se dégrade fortement entre 2026 et 2029 du fait de probables décisions défavorables aux collectivités qui seraient prises en niveau national et projetées ici.

Le PLF 2026 dégraderait en 3 ans les équilibres du budget Général de Grand Chambéry.

Hypothèse alternative 1 : Hypothèse de base corrigée minorée de 10 M€ de PPI en 2026.

Ci-dessous, le tableur synthétique de la rétrospective 2021/2025 et prospective 2026/2029 et tenant compte d'une sous réalisation de la PPI 2021/2026 de 10 M€, constituant des reports de crédits après 2026.

Budget Général	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025	BP 2026	BP 2027	BP 2028	BP 2029
Recettes réelles BG	50 140	53 678	60 944	61 769	60 905	60 977	60 977	60 977	60 977
Dépenses réelles BG	37 185	38 514	39 123	41 027	44 336	45 423	46 331	47 258	48 203
Dépenses complémentaires						1 400	1 400	1 400	1 400
Equilibre budget annexe Mobilité									
EPARGNE BRUTE	12 955	15 164	21 821	20 742	16 569	14 155	13 246	12 320	11 374
ENCOURS DE DETTE au 31/12 N	157 454	134 510	123 785	114 180	110 446	120 708	131 507	149 380	160 677
PORTAGE POUR COGNIN - VILLENEUVE	3 494	3 244	3 010	2 775	2 539	2 302	2 064	1 824	1 583
PORTAGE POUR CHAMBERY - CASSINE	3 848	3 699	3 550	3 399	3 249	3 098	2 946	2 795	2 643
ENCOURS DE DETTE NET DES PORTAGES	150 112	127 567	117 225	108 006	104 658	115 308	126 497	144 761	156 451
EMPRUNT ANNUEL	11 000	- 12 144	-	-	6 000	20 400	22 063	29 254	22 726
CD Budget Général au 31/12/N	12,15	8,87	5,67	5,50	6,67	8,53	9,93	12,13	14,13

- Une situation à fin 2024 provisoire → ratio qui reste proche de 9 ans au 31/12/2026 (8,53 ans).
- Projection « théorique » à paramètres 2026 inchangés d'un déport au-delà de 9 ans entre 2027 et 2029, situation similaire à celle observée en 2021.
- **Hypothèse qui semble la plus probable au regard des rythmes de consommation actuelle.**
- Application d'une sous réalisation « technique » d'investissement similaire sur la période 2027/2029, ce qui explique la légère amélioration des ratios en fin de période, **sans pour autant modifier durablement la tendance.**

Hypothèse alternative 2 : Hypothèse de base corrigée + cible désendettement à 12 ans

Hypothèse de plafonnement de la PPI à 20 M€/an sur la période 2027/2029, soit 60 M€

Budget Général	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025	BP 2026	BP 2027	BP 2028	BP 2029
Recettes réelles BG	50 140	53 678	60 944	61 769	60 905	60 977	60 977	60 977	60 977
Dépenses réelles BG	37 185	38 514	39 123	41 027	44 336	45 423	46 331	47 258	48 203
Dépenses complémentaires						1 400	1 400	1 400	1 400
Equilibre budget annexe Mobilité									
EPARGNE BRUTE	12 955	15 164	21 821	20 742	16 569	14 155	13 246	12 320	11 374
ENCOURS DE DETTE au 31/12 N	157 454	134 510	123 785	114 180	110 446	129 816	128 451	131 642	135 779
PORTAGE POUR COGNIN - VILLENEUVE	3 494	3 244	3 010	2 775	2 539	2 302	2 064	1 824	1 583
PORTAGE POUR CHAMBERY - CASSINE	3 848	3 699	3 550	3 399	3 249	3 098	2 946	2 795	2 643
ENCOURS DE DETTE NET DES PORTAGES	150 112	127 567	117 225	108 006	104 658	124 416	123 441	127 023	131 553
EMPRUNT ANNUEL	11 000	- 12 144	-	-	6 000	29 508	10 354	14 443	14 695
CD Budget Général au 31/12/N	12,15	8,87	5,67	5,50	6,67	9,17	9,70	10,69	11,94

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025	BP 2026	Projeté 2027	Projeté 2028	Projeté 2029
TOTAL PPI ANNUEL - DEPENSES	21 414	19 936	22 187	19 585	25 000	50 058	20 000	20 000	20 000
TOTAL PPI SUBVENTIONS + AVANCES	7 060	4 018	7 014	3 768	3 471	7 930	6 224	2 000	2 000
TOTAL FCTVA	1 838	1 962	3 000	2 249	3 599	8 204	1 485	2 079	2 079
TOTAL AUTRES RECETTES	-	400	400	400	400	400	410	410	410
TOTAL PPI ANNUEL - RECETTES + HORS PPI	8 898	6 380	10 414	6 417	7 470	16 534	8 119	4 489	4 489
SOLDE	12 516	13 556	11 773	13 168	17 530	33 524	11 881	15 511	15 511
EPARGNE NETTE	1 450	4 364	11 096	11 137	6 835	4 017	1 527	1 068	816
SOLDE A FINANCER	11 066	9 192	677	2 031	10 695	29 508	10 354	14 443	14 695
EMPRUNT ANNUEL	11 000	- 12 144	-	-	6 000	29 508	10 354	14 443	14 695

Observations de ce scénario indicatif et alternatif 2 :

- Epargne nette positive.
- Ratio de désendettement projeté à 11,94 ans en 2029.
- Enveloppe annuelle d'investissement plafonnée à 20 M€/an.

La situation projetée en 2029 présenterait de nombreuses similitudes d'équilibres à celle observée en 2021 après intégration du PLF 2026.

Il s'agira dès 2027 de renforcer encore plus fortement la capacité à réaliser les projets et à optimiser les calendriers de travaux de sorte à rendre possible la planification d'un maximum d'actions ou de travaux. La prospective 2027/2029 dans le cadre du dernier scénario reste par ailleurs très indicative dans la mesure où elle sera amendée par le nouveau conseil communautaire issu des élections de mars 2026 et évoluera au gré des décisions prises au niveau national.

L'objectif de cette projection est d'éclairer la route des élus et les débats futurs qui en découleront notamment sur les capacités à faire **qui seront davantage limitées par le contexte global et les décisions prises au niveau national et qui seront défavorables aux collectivités locales.**

Budget dédié Déchets

- Un budget qui a su maîtriser ses charges internes de fonctionnement dans des proportions similaires au budget Général.
 - o **Collecte 2021/2024 : +11%, soit une moyenne de +3,6%/an.**
 - o **Déchetterie 2021/2024 : +14%, soit une moyenne de +4,7%/an.**
- Un budget qui a connu des évolutions importantes dans le coût de l'incinération pratiqué par le syndicat Savoie Déchets, chargé de gérer le traitement et l'incinération.
 - o **2021/2024 : +29%, soit plus du double de l'évolution des charges internes.**
Cette évolution est liée par la politique tarifaire menée par le syndicat pour intégrer l'ensemble de l'évolution des coûts des compétences du syndicat.
- Un budget dont le maintien au sein du budget Principal devra objectivement se poser entre 2026 et 2027 au regard de la réglementation en vigueur et l'avis du Trésor Public.
 - o Un budget éligible au DILICO par son positionnement au sein du budget Principal.
 - o Travail à mener sur la pertinence d'un budget annexe avec prise d'effet en 2028, le temps de travailler avec les services du SGC en 2026 et 2027.
- Un budget dont les affectations internes de la masse salariale ont été retravaillées, de sorte à affecter le personnel encore plus finement. Des variations seront à noter entre services.
- Un budget qui devra faire face à plusieurs enjeux structurants à l'avenir :
 - o Coût général de la compétence déchets dans le futur.
 - **Le PLF 2026 prévoit une mesure de baisse du taux de TVA de 10% à 5,5% pour l'incinération et la collecte. Le budget Déchets 2026 de Grand Chambéry, au stade des orientations budgétaires, est préparé et projeté avec une TVA à 10% dans l'attente du caractère définitif de cette mesure.**
 - o Place de l'économie circulaire dans le périmètre local.
 - **Projet d'un pôle de l'économie circulaire en cours de réflexion, avec une enveloppe de 5 M€ prévue en PPI.**
 - o Reconfiguration de l'offre de déchetterie et de réemploi secteur Sud de Grand Chambéry, les problématiques foncières ayant fortement ralenti les décisions.
 - o Montée en puissance continue de Savoie Déchets avec la mise en service du nouveau centre de tri d'une capacité de 40 000 tonnes qui impactera les budgets de fonctionnement du syndicat et celui de Grand Chambéry.

- Un budget dont les ressources sont pour partie dépendantes de cours mondiaux et de financements d'éco-organismes.
 - o Des problématiques liées aux éco-organismes du vêtement ou du bâtiment sont observées et des baisses de financements ou des charges supplémentaires peuvent être observées en 2026.
- Les cours des matières premières sont assez fluctuantes d'une année sur l'autre.

Ci-dessous les éléments de fonctionnement rétrospectifs depuis 2022 et prospectifs indicatifs jusqu'en 2028.

Objet	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Savoie Déchets	5 525 875	5 980 557	6 469 782	6 747 000	7 006 000	7 156 562	7 393 765
Collecte	5 941 971	6 012 531	6 105 512	6 451 929	6 255 644	6 338 853	6 450 518
Plateforme de compostage	396 837	466 318	464 936	473 000	484 000	484 000	484 000
Dechetterie	3 487 820	3 696 706	3 574 153	3 792 797	3 749 987	3 817 144	3 890 959
Ressources	1 253 764	1 403 036	1 756 492	2 030 972	2 760 914	2 803 100	2 749 192
Frais de structure	752 000	813 000	860 265	829 000	877 470	895 020	912 920
Frais financiers	80 287	266 909	286 245	209 188	150 000	292 957	468 657
Autres dépenses	18 521	-	-	-	470 000	485 000	500 000
TOTAL dépenses réelles de fonctionnement	17 457 074	18 639 059	19 517 385	20 533 886	21 754 015	22 272 639	22 850 011
Dotation aux amortissements	1 704 045	1 882 556	2 144 052	2 300 766	2 364 556	2 696 746	2 696 746
TOTAL intégrant la dotation aux amortissements	19 161 119	20 521 614	21 661 438	22 834 652	24 118 571	24 969 385	25 546 757
Objet	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
TEOM - 38 communes - Si maintien à 8,28%	16 640 161	17 912 846	18 828 810	19 178 000	19 561 560	19 854 983	20 152 808
Produits des services	2 908 918	2 610 646	3 021 767	2 656 300	2 670 100	2 670 100	2 670 100
Dotations et subventions	2 215 335	1 705 504	1 493 145	1 953 400	2 006 810	1 946 810	1 755 000
TOTAL recettes réelles de fonctionnement	21 764 414	22 228 995	23 343 722	23 787 700	24 238 470	24 471 893	24 577 908
Autres recettes	246 810	254 620	160 717	115 000	125 000	125 000	115 000
TOTAL	22 011 225	22 483 615	23 504 439	23 902 700	24 363 470	24 596 893	24 692 908
SOLDE DE FONCTIONNEMENT							
SI POSITIF = autofinancement de l'investissement	2 850 106	1 962 001	1 843 002	1 068 048	244 899	- 372 491	- 853 849
RESULTAT DE CLOTURE	3 502 517	3 502 246	1 072 622	1 745 622	1 745 622	1 373 131	519 282

- ➔ L'équilibre du budget dédié Déchets serait plus contraint à partir de 2027.
- ➔ Le résultat de clôture constaté à fin 2024 permettrait de « temporiser » cette évolution indicative sur la période jusqu'en 2028.

Ce budget sera donc à travailler finement en prospective par les nouveaux élus de sorte à tracer une trajectoire prospective tenable dans la durée, en intégrant à la fois les enjeux internes mais aussi les enjeux externalisés.

Ci-dessous les éléments d'investissement rétrospectifs depuis 2022 et prospectifs indicatifs jusqu'en 2028.

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
PPI DEPENSES	4 061 118	5 680 973	8 113 179	6 927 302	6 656 388	9 423 000	4 213 000
AUTRES DEPENSES	2 478 697	854 219	985 000	935 000	911 064	938 276	1 600 000
PPI RECETTES	447 510	116 377	1 584 500	1 089 227	988 474	2 121 028	625 631
AUTRES RECETTES	2 644 990	6 418 815	2 000 000	2 300 766	2 364 556	2 696 746	2 696 746
SOLDE A FINANCER	3 447 315	- 0	5 513 679	4 472 309	4 214 423	5 543 503	2 490 624
Autofinancement			1 843 002	1 068 048	244 899	-	-
BESOIN D'EMPRUNT	3 447 315	- 0	3 670 677	3 404 261	3 969 524	5 543 503	2 490 624
Encours au 31/12/N	4 844 924	8 021 252	7 190 895	6 340 895	9 484 355	13 855 291	14 692 885
CD Budget Déchets si taux TEOM à 8,28%	1,94	2,09	3,60	2,76	4,01	5,14	5,45

- ➔ La cible plafond de 7 ans de désendettement serait respectée sur la période.

Budget annexe Mobilité

- Un budget qui connaît les évolutions contractuelles de ses 2 principaux engagements financiers dont les enveloppes exprimées en €2025 seront révisées annuellement au regard des formules d'indexations contractuelles des prix.
 - o Contrat de DSP à 30,2 M€/an €2025 avec l'opérateur Transdev.
 - o Contrat à 1,8 M€/an €2025 avec l'opérateur SPL Agence Ecomobilité.
- Un budget qui devra s'inscrire dans une logique prospective cible 2030 à l'échelle du SYMOS (Syndicat Mixte des Mobilités de l'Ouest Savoyard) avec le schéma des mobilités et à prendre en compte, à plus long terme, le dossier SERM.
- Un budget engagé dans la reconversion de la flotte de bus en carburations décarbonnées.
 - o Près de 20 M€ programmés sur la période 2025/2030 pour un total de 40 bus.

Ci-dessous les éléments de fonctionnement rétrospectifs depuis 2021 et prospectifs indicatifs jusqu'en 2030.

2021/2024

TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	% Evolution	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
TOTAL RECETTES		31 452 850	30 169 133	34 085 495	34 815 091
TOTAL DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT + DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	% Evolution	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
TOTAL DEPENSES		28 932 188	30 068 604	32 639 688	33 988 677
BESOIN DE FINANCEMENT DU BUDGET POUR SON EQUILIBRE		- 2 531 599	- 107 386	- 1 445 807	- 830 458
Résultat cumulé à fin N après prise en compte Solde et Optimisation possible	3 619 214	5 672 559	5 779 946	7 222 898	7 920 377
BESOIN FINAL DE FINANCEMENT APRES APUREMENT DU RESULTAT ANTERIEUR		-	-	-	-

2025/2030

TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	% Evolution	BP 2025	BP 2026	BP 2027	BP 2028	BP 2029	BP 2030
TOTAL RECETTES		38 556 700	38 868 148	38 966 676	39 115 169	39 215 737	40 811 200
TOTAL DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT + DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	% Evolution	BP 2025	BP 2026	BP 2027	BP 2028	BP 2029	BP 2030
TOTAL DEPENSES		36 989 373	38 787 449	40 593 083	41 794 594	42 901 001	42 986 694
BESOIN DE FINANCEMENT DU BUDGET POUR SON EQUILIBRE		- 1 574 327	- 102 069	1 561 167	2 614 185	3 620 024	2 110 254
Résultat cumulé à fin N après prise en compte Solde et Optimisation possible	3 619 214	9 494 704	9 596 773	8 035 605	5 421 420	1 801 397	-
BESOIN FINAL DE FINANCEMENT APRES APUREMENT DU RESULTAT ANTERIEUR		-	-	-	-	-	308 857,50

- ➔ Trajectoire similaire aux orientations budgétaires présentées en 2025.
- ➔ Le différentiel entre 2025 et 2026 en dépenses s'explique par l'application d'une première révision de prix pour la DSP transports en commun et la prise en compte d'ajustements sur le réseau + la première révision de prix sur le marché de la SPL (+ 1,6 M€ en cumulé). Le solde correspond à la dotation aux amortissements des bus commandés (+400 k€).
 - o Ces éléments sont contractuels et s'imposent à la collectivité.
- ➔ Le résultat antérieur assurerait l'équilibre du budget jusqu'en 2029 (identique au ROB 2025).
- ➔ A compter de 2030, nécessité théorique d'une subvention d'équilibre du budget Général. (Identique au ROB 2025).

Ci-dessous les éléments d'investissement rétrospectifs depuis 2021 et prospectifs indicatifs jusqu'en 2030.

2021/2024

Dépenses	Amortissement	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
TOTAL		1 350 036	707 721	1 473 196	7 701 587
Recettes	% Evolution	CA 2021	CA 2022	BP 2023	BP 2024
TOTAL		2 255 302	2 245 470	2 016 397	1 725 841
13 - Subventions					
021-10-23 - Autres produits					67 739
SOLDE		905 266	1 537 749	543 201	- 5 975 746
Résultat cumulé à fin N	2 780 151	5 895 116	7 432 865	7 976 066	2 000 320

2025/2030

Dépenses	Amortissement	BP 2025	BP 2026	BP 2027	BP 2028	BP 2029	BP 2030
TOTAL		4 866 983	8 315 353	5 490 654	4 916 431	5 231 701	6 067 809
Recettes	% Evolution	BP 2025	BP 2026	BP 2027	BP 2028	BP 2029	BP 2030
TOTAL		2 401 679	8 780 336	2 705 617	7 701 468	2 795 383	8 504 128
040 - Dotations aux amortissements		2 125 000	2 444 725	2 705 617	2 757 277	2 795 383	2 718 078
16 - Emprunts bancaires			5 896 911		4 944 191		5 786 050
13 - Subventions		143 700	438 700				
021-10-23 - Autres produits		132 979					
SOLDE		- 2 465 304	464 984	- 2 785 038	2 785 037	- 2 436 318	2 436 319
Résultat cumulé à fin N	2 780 151	- 464 984	- 0	- 2 785 038	- 0	- 2 436 318	0
SOLDE CRD AU 31/12/N	6 812 902	5 699 159	10 356 088	8 712 673	12 654 851	11 300 569	16 051 227

- ➔ Le plan de renouvellement des 40 bus est prévu jusqu'en 2030 conformément aux délibérations votées en 2025.
- ➔ Ce programme d'investissement n'intègre pas à ce jour le futur centre d'exploitation des bus qui est projeté dans la PPI du budget général.
- ➔ L'endettement (ligne CRD) doublerait entre 2025 et 2030.

Budget de l'eau potable et Budget de l'assainissement collectif et non collectif.

- Deux budgets aux évolutions tarifaires maîtrisées depuis 2014. (+2%/an en moyenne).
- Un budget de l'assainissement fortement exposé à l'augmentation des coûts de l'énergie en 2024 qui a réduit significativement les marges de manœuvre de ce budget.
- Un budget de l'eau potable avec un taux de rendement de 71,5%, au-delà du seuil réglementaire de 69,5% mais inférieur au seuil objectif de 80% du projet d'agglomération (seuil qui correspond au rendement moyen observé à l'échelle de la France en 2023).
- Un budget de l'eau potable qui devra prendre en compte les enjeux bactériologiques liés aux évolutions des contrôles réglementaires.
- Un budget de l'eau potable qui devra s'inscrire dans une logique de renforcement du pilotage patrimonial et notamment le parc de Réservoirs et de Puits dont la moyenne d'âge devrait atteindre un seuil « de vigilance » imposant un plan structurant de renouvellement à programmer durant la prochaine mandature.
- Une enveloppe d'investissement de 7 M€, pour chaque budget, proposée lors du vote budget primitif 2026 conformément à la prospective 2021/2026 en vigueur. Des ajustements par DM seront possibles en deuxième partie d'année 2026 si besoins.
- Un budget de l'assainissement qui devra s'inscrire dans une vision prospective jusqu'en 2040/2045 au regard des réglementations en matière de traitement des eaux, qui pourra impacter l'UDEP.

Pour chacun des 2 budgets, les principaux équilibres et ratios de la prospective ne sont présentés que jusqu'au 31/12/2026 vu les décisions tarifaires prises jusqu'en 2026 et vu la feuille de route en cours de travail par la direction opérationnelle.

Cette présentation reste conforme aux attendus rappelés dans l'avant-propos.

Budget de l'eau potable

2021/2024

Budget EAU POTABLE	2021	Evol	2022	Evol	2023	Evol	2024
Epargne brute (RRE - DRE)	7 596 985		5 834 329		4 934 000		4 934 968
Epargne - dotation aux amortissements	3 821 556		1 978 629		1 170 030		1 154 601
En cours de dette 31/12	40 610 237		42 610 048		44 699 862		44 554 418
Capacité de désendettement 31/12	5,35		7,30		9,06		9,03

2025/2026

Budget EAU POTABLE	2025	Evol	2026
Epargne brute (RRE - DRE)	3 780 355		4 371 745
Epargne nette	481 803		918 167
Epargne - dotation aux amortissements	-391 830		-369 247
En cours de dette 31/12	44 255 866		48 884 121
Capacité de désendettement 31/12	11,71		11,18
Capacité de désendettement 01/01	11,79		10,12

L'indicateur de l'Epargne minoré des dotations aux amortissements devient négatif en 2025 et 2026 → **Pas de problème en l'état** mais synonyme d'un resserrement progressif des équilibres budgétaires de ce budget par rapport aux années précédentes. Le ratio de désendettement passe de 9 ans en 2024 à 11 ans d'ici 2026. L'épargne nette reste positive sur la période 2025/2026.

Budget de l'assainissement collectif

2021/2024

Budget ASSAINISSEMENT	BP 2021	Evol	BP 2022	Evol	BP 2023	Evol	BP 2024
Epargne brute (RRE - DRE)	6 970 886		5 860 524		7 196 587		6 157 467
Epargne - dotation aux amortissements	2 858 231	0	1 641 070	0	3 090 206	0	1 890 427
En cours de dette	32 157 334	0	29 928 110		27 835 685		28 719 088
Capacité de désendettement 31/12	4,61		5,11		3,87		4,66

2025/2026

Budget ASSAINISSEMENT	BP 2025	Evol	BP 2026
Epargne brute (RRE - DRE)	3 984 833		3 666 847
Epargne - dotation aux amortissements	-482 500	0	-1 066 702
Epargne nette	1 734 675		1 390 674
En cours de dette	25 568 931		27 965 713
Capacité de désendettement 31/12	6,42		7,63
Capacité de désendettement 01/01	7,21		6,97

L'indicateur de l'Epargne minoré des dotations aux amortissements devient négatif en 2025 et 2026 dans des proportions significatives → **Pas de problème en l'état** mais synonyme d'un resserrement fort des équilibres budgétaires de ce budget par rapport aux années précédentes. Ce budget a particulièrement été impacté par l'évolution des tarifs de l'électricité entre 2023 et 2024 et dont la tendance se poursuit en 2025 et 2026. Le ratio de désendettement pas de 4,6 ans en 2024 à 7 ans d'ici 2026 ce qui constitue une forte progression en peu de temps. L'épargne nette reste positive sur la période 2025/2026.

Budget dédié de l'assainissement non collectif.

Ce budget est uniquement composé d'une section de fonctionnement. Le budget 2026 sera préparé à l'identique de l'année 2025 conformément au cadrage fixé. L'enveloppe de fonctionnement de ce budget s'établirait à une cible de 240 000 €.

ENCOURS DE DETTE PROJETE AU 31/12/2025

ENCOURS DE DETTE PROJETE AU 31/12/2025

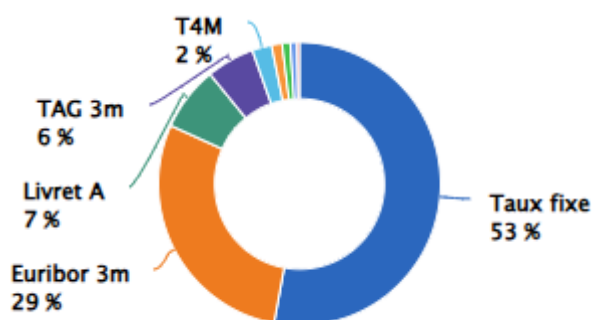
Budget	Encours prévisionnel au 31/12/2025	Ratio de désendettement projeté au 31/12/2025
GENERAL	110 M€	6,7 ans
Dédié DECHETS	6,4 M€	2,7 ans
Annexe EAU POTABLE	44 M€	11,7 ans
Annexe ASSAINISSEMENT	26,5 M€	7,2 ans
Annexe MOBILITE	5,8 M€	Sans objet
TOTAL DETTE PROPRE	192,7 M€	
Dette récupérable CGLE	1,5 M€	Sans objet
TOTAL	194,2 M€	

ENCOURS DE DETTE PROJETE AU 31/12/2026 si réalisation à 100% de la PPI

Budget	Encours prévisionnel au 31/12/2026	Ratio de désendettement projeté au 31/12/2026	Besoin de financement 2026 net Théorique
GENERAL	130 M€	9,2 ans	+20 M€
Dédié DECHETS	9,4 M€	4 ans	+3 M€
Annexe EAU POTABLE	48,9 M€	11,2 ans	+4,9 M€
Annexe ASSAINISSEMENT	28 M€	7 ans	+1,5 M€
Annexe Mobilité	11 M€	Sans objet	+5,2 M€
TOTAL DETTE PROPRE	227,3 M€		+34,6 M€
Dette récupérable CGLE	1,3 M€	Sans objet	
TOTAL	228,6 M€		

- ➔ La projection ci-dessus est nécessaire pour mesurer la soutenabilité du financement des coûts partis de fonctionnement et d'investissement, avec la préoccupation de laisser à la nouvelle mandature une situation financière saine et financée. Les opérations ont vocation à toutes se réaliser.
- ➔ Le ratio du budget Général s'établirait dans ce cadre à 9,2 ans.
- ➔ Si des différés devaient être constatés durant l'année 2026,
 - Les coûts seraient cependant à financer en 2027 ou 2028 vu qu'il s'agit de coûts « partis ».
 - Le besoin de financement 2026 net serait réduit en conséquence.
 - Les différents ratios de désendettement seraient meilleurs que ceux projetés.

Structure de la dette au 17/07/2025 – Tous budgets

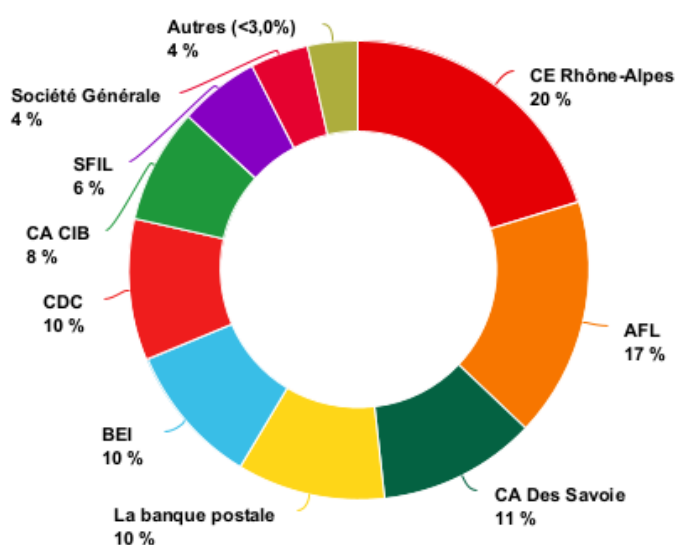


Encours de dette majoritairement à taux fixe (53%).

Part de taux variables de 47% mais diversifiée entre plusieurs index.

→ Répartition équilibrée.

Répartition par prêteurs au 17/07/2025 – Tous budgets



Caisse d'Epargne : 1^{er} prêteur (20%)

Crédit Agricole : 2^{ème} prêteur (19%)

AFL : 3^{ème} prêteur (17%)

Montée progressive de la BEI et de la Banque des Territoires (10% de l'encours chacune).

→ Encours très diversifié.

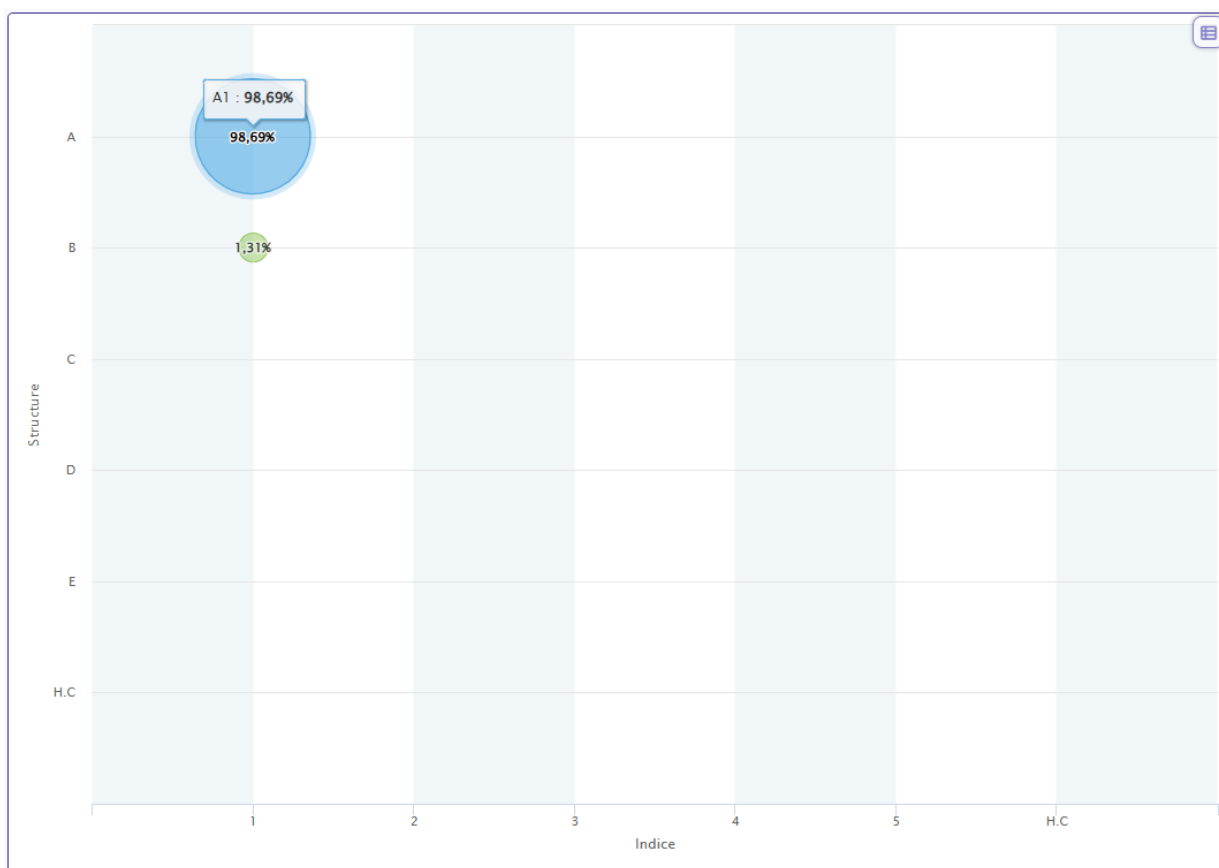
Taux d'intérêt moyen par budget au 17/07/2025

GENERAL	2,09%
Dédié DECHETS	2,62%
Annexe EAU POTABLE	2,89%
Annexe ASSAINISSEMENT	3,15%
Annexe MOBILITE	1,80%

Stratégie envisagée pour l'année 2026

- Mobiliser en priorité des taux variables dans l'objectif de maintenir une répartition 50/50 avec les taux fixes.
- Recourir à des taux capés/plafonds afin de plafonner une partie de l'encours variable.
- Recourir aux financements de la Banque des Territoires en Livret A + Marge pour le centre d'exploitation des bus ainsi que pour les budgets de l'eau potable et de l'assainissement (Aqua prêt).
- Recourir au financement bancaire classique notamment pour le financement des opérations de mobilité (hors centre d'exploitation des bus).

Classification des emprunts selon la charte GISSLER



Structures

- A** Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
- B** Barrière simple. Pas d'effet levier
- C** Option d'échange (swaption)
- D** Multiplicateur jusqu'à 3, Multiplicateur jusqu'à 5 capé
- E** Multiplication jusqu'à 5

Indices sous-jacents

- 1** Indices zone euro
- 2** Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices
- 3** Ecart d'indices en zone euro
- 4** Indices hors zone euro et écart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro (mais dans la zone OCDE)
- 5** Ecart d'indices hors zone euro (mais dans la zone OCDE)

➔ 100% de l'encours de dette est considéré comme « non risqué ».

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME VOTEES EN 2025

Programme	Code AP	Type AP	Libellé de l'AP	Total vote précédent AP	Proposition nouvelle	Total proposition AP après BP 2025	CP exercices précédents	CP 2025 (ou reports 2024)	Reste à financer après 2025	À clôturer en 2025	Reste à financer après 2026 - Fin du mandat
AIDE A LA PIERRE ETAT	1040182014D1	Dépense	DELEGATION DES AIDES A LA PIERRE ETAT PROG 2013	2 175 795,00		2 175 795,00	1 710 653,28		465 141,72		
	1040182014R2	Recette		2 175 795,00		2 175 795,00	2 175 794,31		0,69		
AIDE A LA PIERRE ETAT	1040182015D1	Dépense	DELEGATION DES AIDES A LA PIERRE ETAT PROG 2014	1 356 740,00		1 356 740,00	1 329 397,00		27 343,00		
	1040182015R2	Recette		1 356 740,00		1 356 740,00	1 356 740,00		-		
AIDE A LA PIERRE ETAT	1040182016D1	Dépense	DELEGATION DES AIDES A LA PIERRE ETAT PROG 2015	588 319,00		588 319,00	588 319,00		-		
	1040182016R2	Recette		588 319,00		588 319,00	428 100,07		160 218,93		
AIDE A LA PIERRE ETAT	1040182017D1	Dépense	DELEGATION DES AIDES A LA PIERRE ETAT PROG 2016	943 882,90		943 882,90	601 416,85	9 867,15	332 596,90		
	1040182017R2	Recette		943 882,90		943 882,90	738 264,15	9 867,15	195 751,60		
AIDE A LA PIERRE ETAT	2040482021D1	Dépense	DELEGATION DES AIDES A LA PIERRE ETAT PROG 2021/2026	6 829 840,00	-	6 829 840,00	3 717 183,50	2 334 166,72	778 489,78		
	2040482021R2	Recette		6 829 840,00	-	6 829 840,00	4 411 292,40	2 334 166,72	84 380,88		
AIDE A LA PIERRE ETAT	1040182018D1	Dépense	DELEGATION DES AIDES A LA PIERRE ETAT PROG 2017/2020	4 187 879,00		4 187 879,00	3 228 990,65	438 424,42	520 463,93		
	1040182018R2	Recette		4 187 879,00		4 187 879,00	2 930 458,41	438 424,42	818 996,17		
TOTAL AIDES A LA PIERRE ETAT 2013/2026				Dépenses	16 082 455,90	-	16 082 455,90	11 175 960,28	2 782 458,29	2 124 037,33	-
				Recettes	16 082 455,90	-	16 082 455,90	12 040 649,34	2 782 458,29	1 259 348,27	-
AIDE PRODUCTION DE LOGEMENTS	2040022013D1	Dépense	PLH- AIDE A LA PRODUCTION AP 2012-2013	7 921 832,00		7 921 832,00	7 495 078,50	128 725,10	298 028,40		
AIDE PRODUCTION DE LOGEMENTS	2040022016D2	Dépense	PROG 2016 ACCESSION ET SOUTIEN A LA PROPRIETE	343 417,00		343 417,00	338 868,00		4 549,00		
AIDE PRODUCTION DE LOGEMENTS	2040022017D1	Dépense	PROG 2017 ACCESSION ET SOUTIEN A LA PROPRIETE	1 985 980,00		1 985 980,00	1 645 465,00	18 613,50	321 901,50		
AIDE PRODUCTION DE LOGEMENTS	2040022018D1	Dépense	PROG 2018/2020 ACCESSION ET SOUTIEN A LA PROPRIETE	8 700 000,00		8 700 000,00	7 660 407,68	692 682,00	346 910,32		
AIDE PRODUCTION DE LOGEMENTS	2040472021D1	Dépense	PROG 2021/2026 ACCESSION ET SOUTIEN A LA PROPRIETE	15 881 522,00		15 881 522,00	2 817 342,50	2 730 600,00	10 333 579,50		6 046 998,00
AIDE PRODUCTION DE LOGEMENTS	2040022020D1	Dépense	PROG 2019/2022 - FICHE 2 6 - CONVENTION QUALITE AIR - LOGEMENTS COLLECTIFS	250 000,00		250 000,00	187 114,00		62 886,00	OUI	
	2040022020R2	Recette		200 000,00		200 000,00	149 691,20		50 308,80	OUI	
TOTAL AIDES A LA PRODUCTION DE LOGEMENTS 2012/2026				Dépenses	35 082 751,00	-	35 082 751,00	20 144 275,68	3 570 620,60	11 367 854,72	6 046 998,00
				Recettes	200 000,00	-	200 000,00	149 691,20	50 308,80		-
FDC POLITIQUE DE LA VILLE	2040312016D1	Dépense	FONDS DE CONCOURS POLITIQUE DE LA VILLE	1 750 393,00		1 750 393,00	1 096 826,26	207 864,00	445 702,74		
PISCINE AQUALUDIQUE	1040412018D1	Dépense	NOUVELLE PISCINE D'AGGLOMERATION	23 750 000,00		23 750 000,00	23 729 974,81		20 025,19	OUI	
FDC GRANDS EQUIPEMENTS	2040462021D1	Dépense	FDC 2021/2024 STADE ET AMENAGEMENTS ANNEXES	4 100 000,00		4 100 000,00	3 280 000,00	820 000,00	-		
TOTAL AUTRES AP DU BUDGET GENERAL				Dépenses	29 600 393,00	-	29 600 393,00	28 106 801,07	1 027 864,00	465 727,93	-
MATERIEL DECHETS	1040452021D1	Dépense	DECHETS - PARC DE VEHICULE 2021/2026	5 050 000,00		5 050 000,00	2 601 167,24	2 048 832,76	400 000,00		
PARC DE BUS	TR12025D1	Dépense	MOBILITE - PARC DE BUS 2025/2030	19 890 000,00		19 890 000,00		5 130 000,00	14 760 000,00		
TOTAL AP DE DEPENSES				105 705 599,90	-	105 705 599,90	62 028 204,27	14 559 775,65	29 117 619,96		
TOTAL AP DE RECETTES				16 282 455,90	-	16 282 455,90	12 190 340,54	2 782 458,29	1 309 657,07		

Ce tableau sera réactualisé dans l'intervalle DOB 2026 / BP 2026 et une délibération actualisée sera présentée au Conseil communautaire d'approbation des budgets primitifs 2026 qui se tiendra le 18/12/2025.

ETAT DU PERSONNEL

Enjeux RH – 2026 : Présentation du plan d'actions

La politique des ressources humaines (RH) constitue un levier majeur de la stratégie budgétaire et organisationnelle de la collectivité. L'action RH représente un axe prioritaire du pilotage, tant en terme de soutenabilité financière que de qualité du service public rendu.

Grand Chambéry, comme l'ensemble des collectivités s'inscrit dans un contexte marqué par :

- Les contraintes budgétaires,
- Les orientations politique qui placent l'usagers au cœur des préoccupations,
- L'évolution des métiers,
- Le renouvellement générationnel et les départs à la retraite,
- Les difficultés de recrutement rencontrées sur certains métiers,
- L'exigence croissante de la qualité de vie au travail,
- Le déploiement d'une politique RH dynamique, structurée et prospective.

Face à cela, les actions inscrites dans ce rapport visent à poursuivre le déploiement de la politique RH de Grand Chambéry pour répondre à un double impératif :

- **Développer l'attractivité, la fidélisation et l'engagement des agents**, en renforçant, la formation, la qualité de vie au travail, l'accompagnement des contractuels et le développement de l'apprentissage.
- **Assurer la maîtrise de la masse salariale et anticiper les besoins futurs**, grâce à une gestion prévisionnelle des emplois des compétences et des budgets.

1. Développer l'attractivité, la fidélisation et l'engagement des agents

1.1. Focus sur le plan de formation

Objectifs visés :

- Adapter les compétences des agents aux évolutions des métiers et des technologies.
- Soutenir la mobilité professionnelle et la polyvalence.
- Améliorer la qualité du service rendu aux usagers.
- Sensibilisation des encadrants à la gestion des agents en mobilité

1.2. Poursuite des actions en matières de mobilité et de reclassement des agents

La collectivité doit faire face à :

- Des évolutions structurelles des métiers (digitalisation, nouvelles missions)
- Des situations individuelles nécessitant des accompagnements (inaptitudes, restrictions médicales, évolutions des carrières),
- Et un besoin de fluidité interne pour optimiser l'affectation des ressources humaines.

La mobilité et le reclassement constituent un enjeu majeur de sécurisation des parcours professionnels, de préventions des situations d'exclusions et de maintien dans l'emploi des agents.

Objectifs visés :

- Accompagner les transitions professionnelles (mobilité choisie, mobilité contrainte, reclassement pour inaptitude).
- Valoriser la mobilité interne comme outil de gestion des compétences.
- Réduire les risques d'usure professionnelle et d'exclusion.

1.3. Mise en place d'un campus managérial

Les encadrants jouent un rôle central dans la transformation des organisations.

Un besoin croissant de professionnalisation du management a été identifié, notamment dans les domaines suivants : management à distance, prévention des risques psychosociaux, conduite du changement, gestion de conflits, pilotage d'équipe en mode projet.

La mise en place d'un **campus du management** vise à renforcer les compétences et à homogénéiser les pratiques des encadrants.

Objectifs visés :

- Professionnaliser l'encadrement à tous les niveaux (chefs d'équipes, chefs de services, directeurs).
- Renforcer les compétences en management liées à l'arrivée des nouvelles générations (communication, gestion du temps, agilité).
- Développer une culture managériale commune

1.4. Amélioration de la qualité de vie au travail (QVT)

Les conditions de travail influent directement sur la motivation et l'efficacité des agents. La prévention des risques psycho-sociaux (RPS) et l'ergonomie des postes sont des enjeux majeurs, notamment depuis l'après COVID et la généralisation du télétravail.

Objectifs visés :

- Renforcer le bien-être au travail et prévenir les RPS.
- Améliorer l'ergonomie des postes de travail.
- Favoriser l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle.

1.5. Mise en place d'un parcours professionnel pour les contractuels

Les contractuels représentent une part croissante des effectifs de la collectivité, notamment pour répondre à des besoins spécifiques ou temporaires. Cependant l'absence de perspective de carrière, de visibilité en matière d'évolution salariale et de dispositifs d'accompagnement structurés engendre parfois un sentiment d'injustice par rapport aux titulaires, fragilise leur fidélisation. La mise en place d'un **parcours professionnels dédié est à l'étude**.

1.6. Développement de l'apprentissage

Le recours à l'apprentissage est encouragé par l'Etat et soutenu financièrement. (A noter que les financements tendent à diminuer d'année en année).

Pour la collectivité, il s'agit d'une opportunité de transmettre les savoir-faire, former la relève et renforcer l'attractivité des métiers publics. Le volume d'apprentis a été doublé entre 2024 et 2025.

Pour maximiser l'impact, il est nécessaire de mettre en place une politique RH prospective, attractive et structurée du recrutement des apprentis, combinée à une politique volontariste d'accompagnement et de valorisation.

Objectifs visés :

- Développer l'**accueil d'apprentis dans différents services** de la collectivité.
- Diversifier les métiers et services concernés (techniques, administratifs, numériques).
- Améliorer leur intégration et leur accompagnement au quotidien.
- Valoriser l'image de la collectivité comme employeur formateur et responsable
- Développer l'attractivité de la collectivité auprès des jeunes et des centres de formations.

Propositions :

- Elaboration d'un **plan d'accueil des apprentis** (volumes, filières prioritaires, répartition dans les services, procédure de recrutement, calendrier annuel).
- Lancement d'une **campagne de communication dédiée** (interne en lien avec les trilatérales – externe en lien avec les réseaux sociaux, site internet, forums de l'emploi, salons étudiants)
- Mise en place d'un **parcours d'intégration spécifique**.
- **Valorisation des apprentis** : mise en lumière dans la communication interne/externe.
- **Développement de partenariats** avec les CFA, universités et écoles professionnelles.
- Formalisation d'un **suivi RH annuel** pour ajuster le nombre d'apprentis selon les besoins, la capacité d'accueil et le budget.

Enjeux RH - 2026 – Données de présentation de la structure du personnel de Grand Chambéry (arrêtées au 31/08/2025)

Conformément aux nouvelles dispositions intégrées par la Loi NOTRé, le Débat d'Orientations Budgétaires doit comporter des éléments de présentation de la structure du personnel.

Les 2 tableaux présentés ci-dessous retracent le nombre d'agents présents tout au long de chaque année ainsi que le nombre d'agents payés au 31 décembre de chaque année sur la période 2020-2025.

- **Nombre d'agents présents sur l'année (ce n'est pas l'effectif présent au 31/12 de chaque année)**

	2020		2021		2022		2023		2024		2025	
Statut	nb agt	ETPT	nb agt	ETPT	nb agt	ETPT	nb agt	ETPT	nb agt	ETPT	nb agt	ETPT
Titulaire	431	404.45	436	407.80	442	404.63	423	393.36	428	395	428	399.86
Non titulaire	140	76.58	145	77.29	172	98.06	188	111.79	211	122.03	212	141.51
Emploi aidé	6	4.75	4	4	4	2.96	3	1.96	6	2.61	5	4.97
Total	577	485.77	585	489.09	618	505.65	614	507.11	645	519.64	645	546.34

Le nombre d'agents présents chaque année varie entre 570 et 620 selon les années.

On constate une augmentation du nombre d'agents entre 2021 et 2022 ; cela s'explique par l'ouverture simultanée du centre aqua ludique et de la piscine de Buisson Rond.

L'évolution entre 2024 et 2025 s'explique par le fait que des postes vacants ont enfin été pourvus ce qui explique la variation des volumes des ETPT.

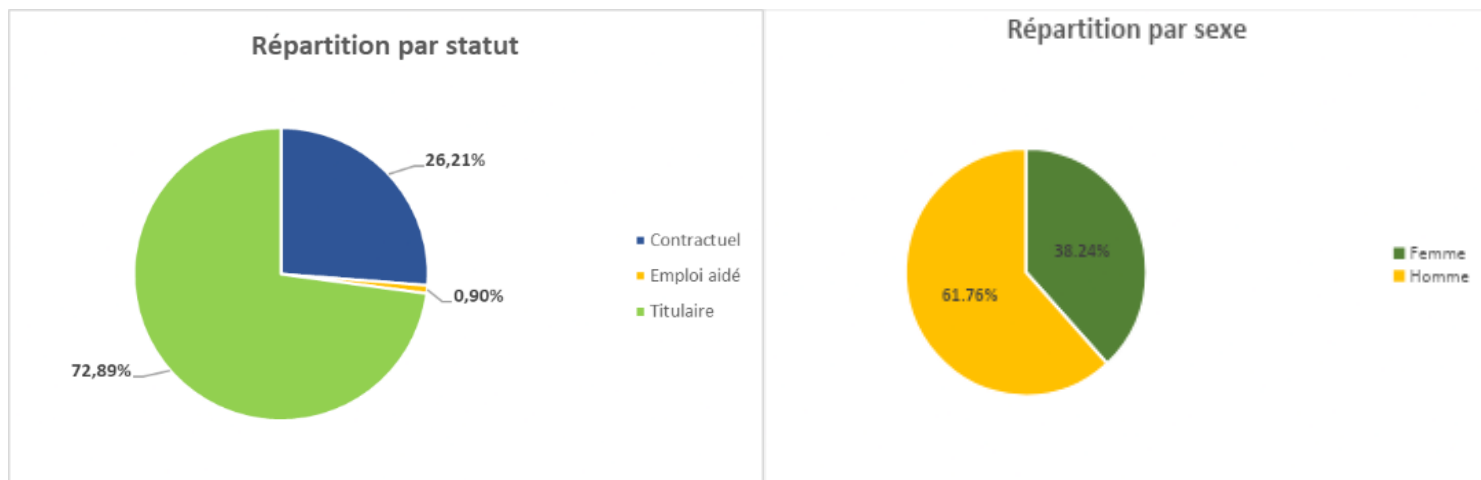
- **Nombre d'agents payés au 31/12 de chaque année**

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Statut	nb agent	nb agent	nb agent	nb agent	nb agent	nb agent
Titulaire	397	412	405	398	398	408
Non titulaire	89	98	107	128	142	147
Emploi aidé	5	4	3	2	5	5
Total	491	514	515	528	545	560

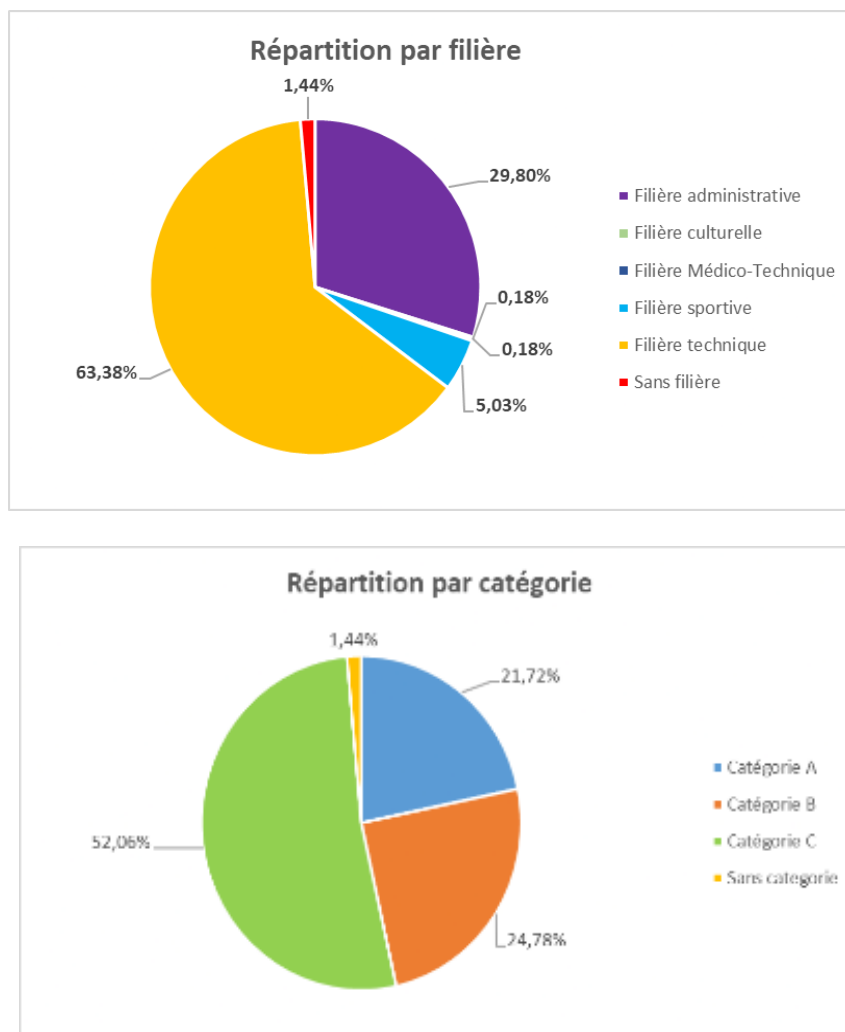
- **Structuration des effectifs au 31/08/2025 :**

La présentation ci-dessous permet de visualiser une répartition des statuts et de genre du personnel de Grand Chambéry.

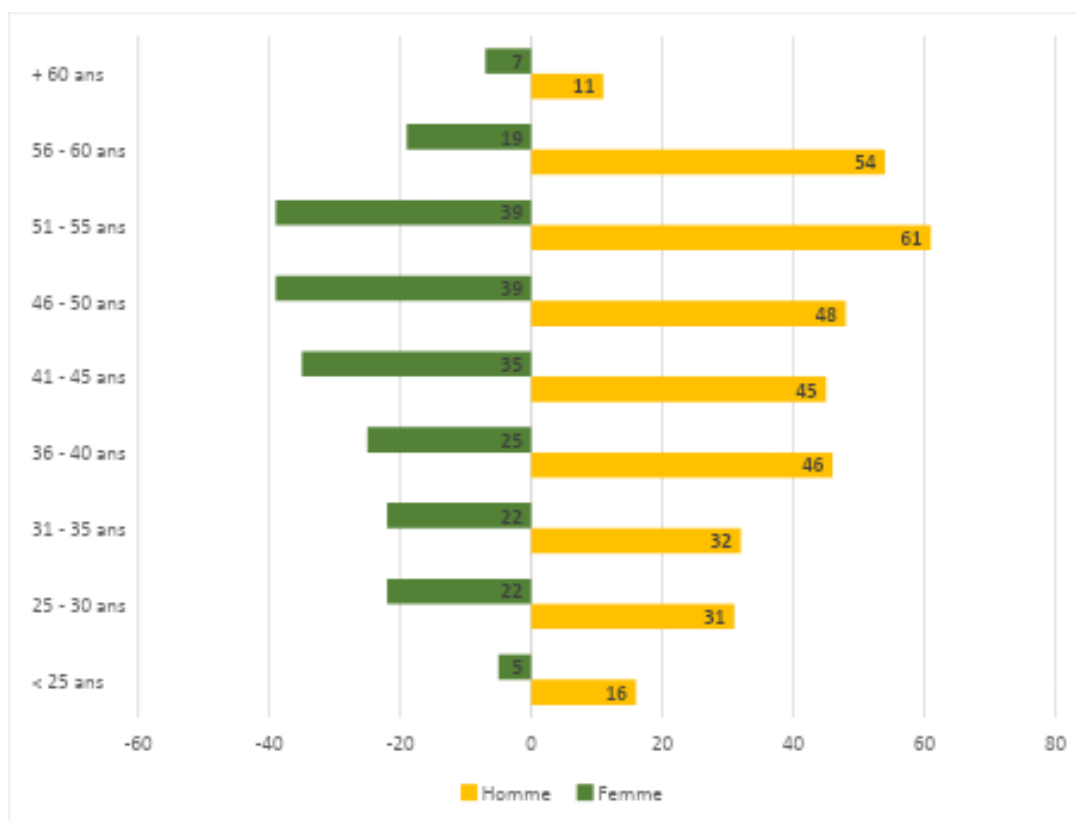
Répartition par statut et par genre



Répartition par filière / catégorie



- **Pyramide des âges au 31/08/2025**



- **Durée effective du travail**

Le temps de travail des agents de Grand Chambéry respecte le seuil réglementaire des 1607 heures annuelles. Hormis les agents du service de la collecte des déchets et les maîtres-nageurs qui bénéficient d'un « régime dérogatoire » pour tenir compte de sujétions liées à la nature des missions et à la définition de cycles de travail, tous les agents bénéficient d'un cycle de travail de 37 heures hebdomadaires.

Enjeux RH - 2026 – Présentation des principales évolutions financières attendues

En dehors de la progression naturelle des carrières des fonctionnaires, à savoir le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui contribue à l'évolution à la hausse de la masse salariale du fait des avancements d'échelons, des promotions de grades ou de promotion interne, les budgets 2026 retiennent les hypothèses suivantes :

- Pas d'annonce quant à la revalorisation du point d'indice pour les fonctionnaires.
- Pas d'annonce d'une éventuelle revalorisation des bas salaires.
- Pas d'annonce d'une éventuelle réactivation de la GIPA.

- **Prise en compte d'une participation employeurs obligatoire au titre de la complémentaire « prévoyance » et « santé »**

L'ordonnance du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire à la fonction publique redéfinit la participation des employeurs au financement des garanties de protection sociale complémentaires de leurs agents. Dans ce cadre, il était envisagé une participation obligatoire dans le domaine de la prévoyance au 1^{er} janvier 2025 et de la santé au 1^{er} janvier 2026. Ces mesures pourront concerner l'ensemble des agents de la collectivité.

Prévoyance

Après l'accord national collectif (ANC) du 11 juillet 2023, qui prévoit une participation minimale de 50% du montant de la cotisation payée par l'agent, la proposition de loi visant à transposer ce dernier a été adoptée par les sénateurs le 2 juillet 2025.

Pour autant, **les sénateurs ont reporté au 1^{er} janvier 2029 le projet de généralisation, dans la fonction publique territoriale, des contrats collectifs à adhésion obligatoire souscrits au titre de la prévoyance.** (L'ANC signé en juillet 2023 prévoyait une période transitoire jusqu'au 1^{er} janvier 2027). Dans l'attente des textes, la convention de prévoyance souscrite par le Centre De Gestion de la Savoie (CDG73) avec l'opérateur SIACI Saint Honoré/IPSEC (contrat de groupe) a fait l'objet d'une prolongation jusqu'au 31/12/2026.

L'absence de transposition de l'accord collectif conduit le CDG73 à travailler dans une certaine « insécurité juridique » quant à la mise en place d'une nouvelle convention applicable au 1^{er} janvier 2027. Le CDG73 sera donc amené à interroger prochainement les collectivités sur ce sujet.

Santé

Etude à mener sur l'adhésion de Grand Chambéry à la convention de participation sur le risque santé. Un impact financier potentiel sera à calculer en lien avec le montant minimum de participation qui s'élèverait à 15€. A ce jour, Grand Chambéry participe d'ores et déjà à la santé et en fonction de la catégorie de l'agent :

Catégorie A : 14€ / Catégorie B : 17€ / catégorie C : 19€.

Données financières de la masse salariale projetée pour l'année 2026 sur la base des données 2025

En 2026, la totalité du budget alloué à la masse salariale devrait s'établir à 32 M€, soit une progression de +4,9% (dont +2% lié au GVT, dont +1% lié à la CNRACL et +2% lié aux décisions de la collectivité (tickets restaurants en année pleine pour moitié, postes pourvus en 2025 en année pleine 2026 et remplacements divers pour l'autre moitié).

La structure de la rémunération 2025 des agents se décompose de la manière suivante :

	2025
Traitements	12 049 486
Salaires	3 914 702
Emplois aidés et apprentis	78 203
NBI	81 373
SFT	195 508
Régime indemnitaire	4 966 960
Astreintes	280 000
Heures supplémentaires	212 000
Avantages en nature	0

A noter que l'ensemble des charges patronales n'est pas repris dans ce tableau.

Le calcul des éléments pour l'année 2026 est en cours, les proportions ne devraient pas beaucoup varier entre 2025 et 2026.



grandchambéry.fr

